a PLUS b

Numéro 20

Associations & Bénévoles en Pays d'Aix • 2012

Développement Durable

PAYS D'AIX Associations

Action labellisée Charte développement durable Pays d'Aix

Les bons gestes au quotidien - page 16

2
Édito
2/3
L'Agenda 21, une nouvelle manière de penser
4/5
Bonnes pratiques de l'Agenda 21 : l'exemple de Bouc-Bel-Air
6/7
La charte vers un développement durable du Pays d'Aix
8/9
Accompagner les territoires pour un développement durable
10
VTT le matin, environnement l'aprèm
11
Le magazine qui prend l'air
12
Se regrouper pour protéger notre symbole
13
L'agroécologie, une autre manière de penser l'agriculture
14/15
Marchons vers l'école en région PACA
16
40 éco-conseils Les bons gestes au quotidien
20
Quand les amoureux de la voiture nous font rouler moins
21
Après la 2 chevaux, le cheval !
22
La Responsabilité Sociétale des associations dans nos territoires
23
Responsabilité Sociétale des Entreprises ? Et celle des associations ?
24/26
Les enjeux de la démarche de responsabilité Sociétale pour le secteur associatif
27
Responsabilité sociale et environnementale du Groupe MACIF
28
Une fédération d'associations pour l'environnement et le développement durable
29
Paroles d'expert et témoignages associatifs
30
De la solidarité à toutes les sauces
31
Un mistral gagnant

www.paysdaixassociations.org

Edito

Non Pays d'Aix Associations ne cède ni à la mode, ni à la déprime climatologique avec ce numéro du aPLUSb, la Magazine de la Vie Associative du Pays d'Aix, consacré au Développement Durable.

Réalisé en relation avec le CPIE, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix, ce numéro de 32 pages montre au contraire l'acuité du Développement Durable dans nos vies quotidiennes.

Valeur constitutionnelle, depuis que la Charte de l'Environnement est intégrée à la Constitution en 2004, cadre des politiques publiques avec les agendas 21 locaux, initiatives des habitants dans les gestes quotidiens, activité économique avec les nouvelles techniques d'économies des flux, le Développement Durable est désormais une des composantes de notre manière de vivre. Les associations y sont partout présentes.

C'est cela que cette parution du aPLUSb a l'ambition de montrer : le Développement Durable, issu des notions et des règles de l'Agenda 21 de l'ONU, n'est pas un ajout à ce qui se faisait. Il se préoccupe de toutes nos activités et se décline à tous leurs niveaux pour les rénover.

Mais alors… il s'agit pour les citoyens et les associations d'en comprendre les rouages et d'en contrôler les applications ! Certainement, car, dans le Développement Durable, la notion la plus importante, avant même celles d'écologie ou d'environnement, c'est celle de Gouvernance : c'est notre démocratie pour le 21e siècle.

Gérard Pélissié
Président de Pays d'Aix Associations

aPLUSb est imprimé en respectant un haut degré de normes écologiques en vigueur en imprimerie

L'Agenda 21 : une nouvelle manière de penser

Que ce soit à Aix la tempête de neige imprévisible ou, dans une mesure tellement plus dramatique, la multiplication des ouragans, tempêtes dans d'autres parties du monde…, les catastrophes naturelles climatiques semblent connaître depuis quelques années une envolée inquiétante.
Elle n'est pas prête de s'arrêter si nous ne prenons pas tous, ensemble, les mesures nécessaires pour un mode de vie plus respectueux de la planète.
Mais l'objectif fixé par l'Agenda 21 va bien au delà de la protection de la nature, par l'application concrète et locale du *Développement Durable*.

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ». Cette maxime d'Antoine de Saint Exupery (déjà) résume clairement le concept de développement durable. Cité pour la 1re fois en 1987, il est défini comme « *un développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Mais une fois ces principes couchés sur le papier, il fallait trouver les méthodes pour les mettre en actes. Dès 1992 à Rio de Janeiro, lors de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, les bases méthodologiques et les outils de l'Agenda 21 voyaient le jour.

L'**Agenda 21** n'est pas un programme arrêté, chiffré. Ça n'est pas un protocole d'accords entre pays d'un coup soucieux du développement durable. Non, l'**Agenda 21** c'est plutôt une manière d'être et de faire. Une manière d'appréhender chacune de nos actions, pour les rendre enfin compatibles avec le concept de Développement Durable.

L'**Agenda 21**, c'est surtout l'application locale d'un concept global. L'idée est bien que chacun, au plus bas niveau de décision, s'approprie le concept pour le transformer dans ses actes. Pour ce faire, une liste de 40 chapitres est rédigée.

Si le document est lourd – il est téléchargeable sur de nombreux sites Internet, et en premier lieu celui des Nations unies –, ce n'est pas sans raison. Ces pages recensent les nombreux points qui doivent être pris en compte. Toutefois il s'organise schématiquement en quelques directions très claires et articulées les unes aux autres : la préservation de l'environnement y est abordée sous différents aspects ; elle constitue un but final. Mais elle passe par la défense sociale, l'adaptation des industries. On pourrait même dire que les questions industrielles y sont plus importantes que celles liées à la nature, car c'est sur les activités humaines qu'il faut agir. L'**agenda 21** se penche en particulier sur les moyens qui peuvent être mis en oeuvre pour y parvenir : arrangements nationaux et internationaux, diffusion de l'information, transferts technologiques…

Surtout, l'**Agenda 21** s'intéresse à la gouvernance de nos sociétés. La promotion démocratique y est un aspect essentiel. Parce que sans contrôle citoyen, les normes environnementales risquent de rester lettres mortes. Parce que sans démocratie participative, l'élaboration des projets, la mise en place des politiques risquent fort de ne pas prendre en compte les éléments du développement durable, mais seulement parer au plus pressé et souvent aller au moins cher.

La démocratie participative est encore plus au coeur de l'**Agenda 21** que les questions directement environnementales, car c'est grâce à l'adhésion consciente et volontaire des populations que les pratiques du XXIe siècle pourront s'enraciner et permettre la vie des quelques 8 milliards d'individus que l'on attend à l'horizon de 20 ans. Pensons simplement que la ville d'Aix est passée de cinquante mille habitants à cent quarante mille en à peine trente ans. La gestion des fortes populations et les questions environnementales qu'elles engendrent, dépendent étroitement de la capacité à faire participer ces populations aux décisions.

La démocratie participative, avec la démocratie représentative, sont désormais les deux armes de l'environnement. Chaque citoyen doit s'en saisir. Pour cela, les associations sont les lieux privilégiés de la participation des habitants à leur environnement, et ce depuis 1901. ■

J.-D. G.

L'urbanisation et l'industrie sont partout présentes dans le Pays d'Aix - Photo : Jean-Dominique Giacometti

La protection de l'environnement fait désormais partie de la Constitution de la Ve République avec la Charte de l'environnement de 2004.

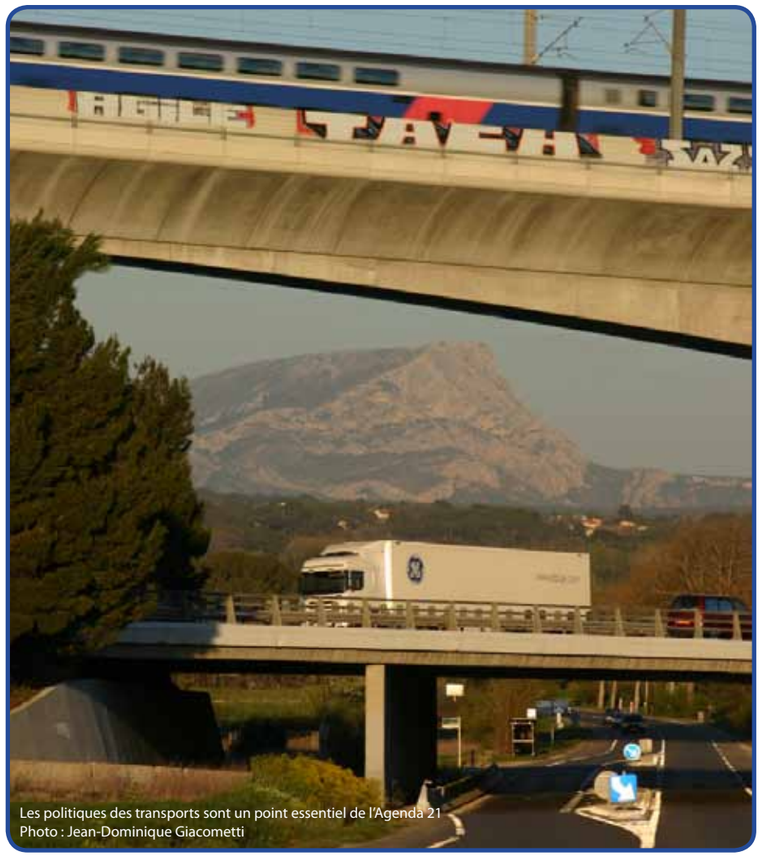

Les politiques des transports sont un point essentiel de l'Agenda 21
Photo : Jean-Dominique Giacometti

Agenda 21

Plan d'actions pour le 21e Siècle :
Ce nom étrange résulte de l'utilisation de termes anglais très explicites. *Agenda* signifie en anglais, tout à la fois *ordre du jour* et *priorité* ; et en même temps c'est ce qu'il faut garder en tête. « 21 » symbolise ici le 21e siècle. Le sens global est donc ce qu'il faut faire aujourd'hui, comme une priorité et comme une ligne d'action, pour gérer à la fois le monde et nos actions pour un 21e siècle vivable. Notons toutefois, sans aucun pessimisme, que 10 ans de ce 21e siècle sont déjà écoulés…

aPLUSb, numéro 20, 1er trimestre 2012 – Magazine des associations du Pays d'Aix - bimestriel gratuit édité à 20 000 exemplaires et diffusé sur la Communauté du Pays d'Aix. Éditeur : Pays d'Aix Associations, association loi 1901 - Directeur de la publication : Gérard Pélissié, responsable de la rédaction : Jean-Dominique Giacometti
Comité de rédaction : Hakim Azgrar, Farid Bakzaza, Éric Chevalier, Chantal Davenne, Jean-Dominique Giacometti, Jean-François Julien
Adresse de publication : Pays d'Aix Associations – Maison de la Vie Associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 17 97 00 - communication@paysdaixassociations.org – Réalisation : Service communication de Pays d'Aix Associations - Photos DR – Impression : Spot Imprimerie
Numéro ISSN : 1960-193X - **www.paysdaixassociations.org**
aPLUSb est imprimé en respectant un haut degré de normes écologiques en vigueur en imprimerie

Bonnes pratiques de l'Agenda 21 dans la Communauté du Pays d'Aix : l'exemple de Bouc Bel Air

Nous avons déjà présenté l'Agenda 21, dans des éditions précédentes du aPLUSb. Ce plan d'action pour le 21e Siècle, qui doit faire du développement durable la norme de fonctionnement, est un outil décidé internationalement, mais dont l'application se fait localement. Plus qu'un programme arrêté et exhaustif, il s'agit de pistes de réflexion que chaque État, chaque collectivité ou encore chaque entreprise adapte en fonction de ses propres besoins et de ses propres priorités. Dans la Communauté du Pays d'Aix, nous recensons déjà 10 communes ayant lancé un Agenda 21. Focus sur l'une d'entre elles, Bouc Bel Air, 1re commune des Bouches du Rhône dont l'Agenda 21 local a obtenu la reconnaissance du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le 8 décembre 2010. Bouc Bel Air est une commune pilote pour la Communauté.

Cette reconnaissance, valable pour la période 2010-2013, garantit autant la qualité de l'**Agenda 21 local** mis en place que l'implication de la commune dans ses pratiques. Mis au cœur des actions de la commune dès 2008, le développement durable a en effet considérablement modifié les habitudes à Bouc Bel Air. En commençant par les pratiques de la mairie qui, soucieuse de montrer l'exemple, s'est très tôt attelée à ce que Karim Agaoua, l'adjoint au Maire délégué notamment au développement durable, appelle l'écoresponsabilité.
Chaque secteur a été ausculté pour voir où les dépenses pouvaient être réduites. À commencer par l'ensemble des ordinateurs des services municipaux, dont les écrans ont tous été changés au profit d'écrans verts, basse consommation et sans mercure. Surtout, la prise en charge initiale prévoit d'ores et déjà la gestion de la fin de vie du matériel. Ainsi, même si le coût d'acquisition s'avère plus important, les économies réalisées aussi bien en consommation d'électricité qu'en frais de recyclage rendent l'opération gagnante sur le long terme.
Côté éclairage public, les 2 700 candélabres ont été équipés d'ampoules basse consommation, bien sûr. Mais surtout, les études commandées par la commune ont montré qu'elle les allumait plus que nécessaire, et que de surcroît il y avait une forte déperdition, source de pollution lumineuse, du fait de l'orientation des ampoules. Autant de problématiques aujourd'hui réglées, qui devraient faire baisser la consommation de la commune d'un bon tiers. Dernier exemple que nous pouvons citer, celui du parc automobile municipal, passé de 55 à 43 véhicules, ces derniers étant alors partagés entre les services. Économie à la clé : plus de 200 000 kms en moins par an !

La municipalité de Bouc Bel Air a donc, entre 2008 et 2009, complètement revu sa manière de fonctionner. Et pourtant, nous n'en sommes pas encore à l'**Agenda 21** ! Comme l'explique Karim Agaoua, il s'agit là uniquement d'évidences, de comportements qui, s'ils peuvent sembler encore nouveaux, doivent de toute manière devenir rapidement la norme pour chacun de nous, collectivités en tête.
Parallèlement à la mise en place de ces différentes mesures au sein de ses services, la commune a lancé des études pour faire le point sur les différents axes promus par l'**Agenda 21** : environnement bien sûr (gestion des déchets, de l'eau, sauvegarde de la biodiversité, etc.), mais également gouvernance, mieux-vivre ensemble, économie, promotion de l'égalité… Plusieurs réunions publiques, thématiques, ont permis de compléter les conclusions de ces études par les attentes de la population.
La municipalité a ensuite tiré de ce diagnostic territorial ses objectifs politiques : faire participer la population, éduquer à l'environnement, renforcer le lien social… Autant de perspectives qu'elle a soumis à la population, encore une fois, dans la droite lignée de la démocratie locale que tend à promouvoir l'**Agenda 21**. Suite à la restitution publique de ce questionnaire, l'**Agenda 21 local** s'est mis en place.

Ce sont d'abord 80 actions concrètes qui ont été couchées sur le papier, desquelles la municipalité n'en a finalement retenu que 41. Certaines ayant été jugées finalement non pertinentes, tandis que d'autres étaient tout simplement rendues inutiles face à des actions de plus grande ampleur. Un exemple ? Exit la semaine du goût dans les écoles puisqu'un des autres projets propose déjà d'intégrer davantage de bio dans les cantines scolaires.
Ces 41 actions couvrent bien entendu tous les champs listés par l'**Agenda 21**, et sont donc aussi variés que développer l'e-administration, intégrer les contraintes développement durable dans les appels d'offres de la commune (du bon sens…), accroître l'accessibilité de tous les lieux publics. Trier puis donner les livres offerts par les Boucains à des associations caritatives, mettre en place un PLU durable, favorisant aussi bien la mixité sociale que le maintien des espaces agricoles, réaliser une thermographie infrarouge aérienne, pour détecter dans les bâtiments communaux et particuliers les pertes d'énergie, etc.
Autant de projets qui sollicitent aussi bien l'ensemble des personnels et élus de la Ville que la société civile, et notamment les associations, partenaires ou bénéficiaires dans plusieurs d'entre eux. Écopolenergie par exemple est sollicité pour enseigner le développement durable au scolaire. Le CPIE du Pays d'Aix (voir p. 8) de son côté sera amené à accroître le pédibus, dont Bouc Bel Air a été la première commune pilote. Et quand l'association n'existe pas, il suffit de la créer ! C'est ce que compte faire la municipalité, qui entend inciter à l'installation d'une AMAP (Association pour le Maintien de l'Activité Paysanne) à Bouc Bel Air.
Notons pour finir qu'un des projets actés et réalisés est l'élaboration d'une Charte écoresponsable événementielle, qui s'applique à l'ensemble des associations concernées par l'organisation de manifestations. Cette Charte établit un certain nombre de principes que les responsables associatifs s'engagent à respecter, aussi bien lors de la préparation de l'événement que pendant, puis après. Elle traite de tous les aspects inhérents, comme le transport, la gestion des déchets et donc l'utilisation de produits recyclables ou biodégradables, l'usage responsable de l'énergie…

La municipalité de Bouc Bel Air entend achever l'essentiel, si ce n'est l'intégralité, de ces 41 projets et de l'évaluation des leurs résultats d'ici la fin de la reconnaissance par l'État de ses actions, en 2013. Elle sollicitera alors une seconde reconnaissance, valide pour 2 années spplémentaires. Un nouveau souffle pour elle, afin d'impulser une autre liste de projets, et de faciliter la rédaction d'un nouvel **Agenda 21 local**. Car il s'agit bien d'un processus continu et bien d'une réalité quotidienne et naturelle. ■
H. A.

Pour en savoir plus sur l'**Agenda 21 de Bouc Bel Air** et les actions mises en œuvre :
www.boucbelair.com
rubrique développement durable

Aux origines du développement durable

La conscience de l'avenir écologique de la planète ne date pas des années 1990. En 1973 un film intitulé en français « Soleil Vert » sort sur les écrans, avec Charlton Heston comme acteur principal. Il nous montre un monde en 2022, dont une catastrophe a empoisonné l'atmosphère devenue tropicale, dans lequel les terres arables sont épuisées, où les animaux ont disparu, où les disparités sociales poussent des masses à l'émeute dans des mégalopoles décrépies. Les hommes en sont réduits à manger une nourriture innommable, le « soleil vert », qui interroge leur propre humanité.
Sorti deux ans après « Orange Mécanique », « Soleil Vert » fait la transition entre les inquiétudes des années 1960 quant à la surpopulation mondiale, et celle des années 1980 qui ont pris conscience des enjeux de l'écologie grâce au rapport Meadows *et al.* issu du MIT, publié en 1972. Il fut le premier à dessiner des « Limites à la Croissance » telle que le monde la connaissait depuis 1950.
La Science Fiction n'est pas là pour prédire l'avenir, mais bien pour éviter ses dangers, par la vulgarisation des prises de conscience. « Soleil Vert » nous aide à comprendre les risques en leur donnant corps. À revoir absolument, 40 ans après sa sortie.

FONDATION DE FRANCE
www.fondationdefrance.org
Tél. 01 44 21 31 00
40, avenue Hoche
75008 Paris
Elle agit dans trois domaines :
l'aide aux personnes vulnérables,
le développement de la connaissance et l'environnement.
Elle favorise également le développement de la philanthropie.
Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovant qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société.

Vous avez un projet ? Rejoignez une association,
devenez bénévole !
paysdaixassociations.org francebenevolat.org

Communauté du Pays d'Aix

La charte vers un développement durable du Pays d'Aix

I. Qu'est-ce qu'une charte ?

Une charte (environnement, développement durable, agricole…) est un acte d'engagement collectif des élus locaux, sans portée réglementaire, destinée à élaborer et mettre en œuvre un projet commun pour un territoire.
Cet outil au service des politiques publiques constitue un moyen de mobiliser et dynamiser des territoires.

Les chartes permettent de mettre en pratique les volontés politiques à travers un programme d'actions commun, ambitieux, évolutif et participatif, en particulier en matière de développement durable des territoires.

II. Que signifie « développement durable » ?

Le développement durable est un type de développement qui cherche à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, en considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures.

Le principe du développement durable consiste à développer ses activités en tenant compte de leurs impacts sur l'environnement, sur les conditions sociales et sur l'éthique.

La finalité du développement durable est donc de trouver un équilibre cohérent et viable entre ses trois piliers : l'économie, le social et l'environnement.
Tout le monde est concerné : les nations, les collectivités, les entreprises, les associations et les individus.

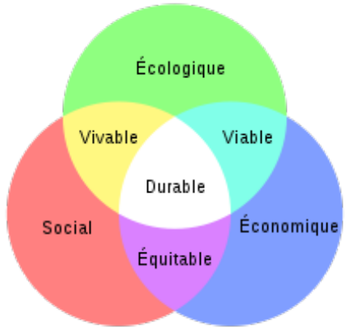

Schéma du développement durable

À ces trois piliers s'ajoute un autre enjeu essentiel à la mise en œuvre d'actions relatives au développement durable : la gouvernance. Elle consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision ; elle est de ce fait une forme de démocratie participative. Cela se manifeste généralement sous la forme de la concertation.

III. La charte vers un développement durable en Pays d'Aix

La charte vers un développement durable en Pays d'Aix traduit la volonté des élus locaux d'œuvrer ensemble à la gestion durable du territoire en intégrant, dans les politiques publiques, les principes du développement durable.
Elle définit ainsi des objectifs à atteindre pour le territoire en prenant en compte les grandes orientations du Grenelle de l'environnement.

1. Son élaboration

La charte vers un développement durable en Pays d'Aix a été adoptée et signée, par les 34 communes de la CPA, en décembre 2010. Elle constitue un outil stratégique et opérationnel de développement durable du territoire pour les 5 prochaines années.

Elaborée par la Communauté du Pays d'Aix (CPA), la nouvelle charte a été débattue et enrichie durant plus d'une année en s'appuyant :
– sur les retours d'expériences de la charte de l'environnement qui arrivait à échéance ;
– sur les acteurs du territoire (collectivités, administrations, entreprises, associations…).

2. La contribution associative

Le rôle des associations a été essentiel dans l'élaboration de la charte. Pour faciliter cette contribution, la CPA a confié au CPIE du Pays d'Aix l'animation d'un groupe de travail à destination des associations.
Cette concertation a identifié, pour chaque objectif, une ou plusieurs actions jugées prioritaires. Certaines d'entre elles, déjà proposées dans le cadre d'autres ateliers, ont été renforcées ; d'autres sont issues des contributions proposées par le CPIE et son réseau associatif.
Le résultat a été la production d'un livre blanc d'actions prioritaires à intégrer à cette charte de développement durable.

3. Le contenu

L'objectif pour cette nouvelle charte était d'aller plus loin que la précédente. Au-delà des objectifs du plan d'actions sur 5 ans, elle aborde désormais toutes les composantes du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.
Elle va même encore plus loin en intégrant de grands principes d'aménagements applicables à toutes les échelles (CPA, communes, ZAC…).

4. Faire vivre la Charte

Les objectifs de la charte vers un développement durable en Pays d'Aix ne s'arrêtent pas à la réalisation du plan d'actions. En effet la charte a non seulement un rôle d'exemplarité de l'action publique mais aussi un désir de motivation et de mobilisation des acteurs du territoire et des citoyens.

Elle a été construite par l'ensemble des acteurs du territoire. Il est donc important que l'action collective (associations, collectivités, professionnels…), qui a nourri son élaboration, se poursuive dans le temps.
La mise en place de cette nouvelle charte constitue une opportunité pour les associations, tous domaines confondus, qui souhaitent s'investir et innover pour le développement durable du Pays d'Aix.

C'est par la mobilisation de chacun que ce document cadre prendra tout son sens et marquera durablement un changement des pratiques sur notre territoire. ■

Contacts

Communauté du Pays d'Aix
Service Écologie Urbaine
ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr
http://projet.agglo-paysdaix.fr

Les associations et la charte

Interlocuteurs privilégiés de la Communauté du Pays d'Aix, le **CPIE du Pays d'Aix** et **Pays d'Aix Associations** sont disponibles pour vous accompagner dans vos projets.
La mise en commun de leurs compétences, réseaux et outils, constitue un important dispositif de soutien mis au service des associations du Pays d'Aix.

Le **CPIE du Pays d'Aix**, propose ainsi aux associations (nature, culture, sports, sociale…) des missions de coordination, d'assistance et de conseil pour le suivi et la réalisation de projets qui répondent aux objectifs du développement durable.
Le **CPIE** organise également des actions de formation et de sensibilisation (écogestes, énergies, compostage…), des visites thématiques ou des conférences à destination des associations.
En savoir plus : **http://www.cpie-paysdaix.com**

Gestionnaire de Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix, **Pays d'Aix Associations** a pour objet de soutenir et promouvoir la vie associative dans le Pays d'Aix. **Pays d'Aix Associations** organise tout au long de l'année des rendez-vous conseils et des formations (juridique, comptabilité, emploi, gestion de projets…), pour accompagner et guider les associations dans la réussite de leurs actions.
Pays d'Aix Associations sensibilise par ailleurs l'ensemble des associations sur la nécessité d'intégrer le développement durable de plus en plus pris en compte, voire exigé, par les financeurs.
En savoir plus : **http://www.paysdaixassociations.org**

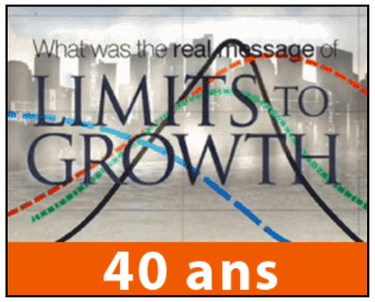

Aux origines du développement durable

Le Club de Rome est un groupe de réflexion, créé en 1968, réunissant des scientifiques, des économistes, des fonctionnaires nationaux et internationaux, ainsi que des industriels de 53 pays, préoccupés des problèmes complexes auxquels doivent faire face toutes les sociétés, tant industrialisées qu'en développement. Il publie en 1972 le rapport Meadows sur les «Limites à la Croissance», qui fit date et dont on célèbre cette année les 40 ans.
http://www.clubofrome.org

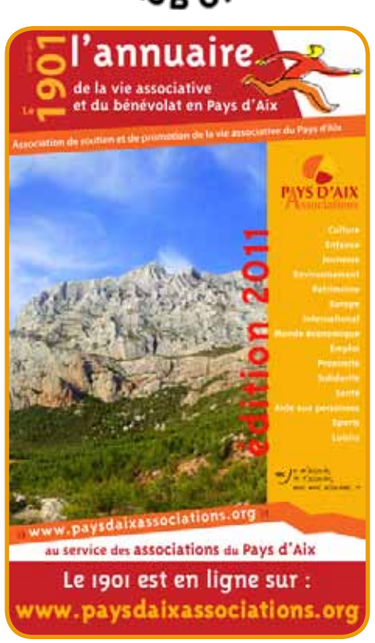

Visite d'une centrale photovoltaïque (© CPIE Pays d'Aix).

PUYRICARD

CPIE - Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays d'Aix

Accompagner les territoires pour un développement durable

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix est une association loi 1901 dont l'objectif est de fédérer les acteurs du territoire. Ses missions sont de diffuser l'information, sensibiliser le public, favoriser la concertation entre les acteurs, promouvoir et soutenir des projets, concevoir et coordonner des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Créée en 1997 sous le nom d'« **Atelier de l'Environnement** », l'association a obtenu en 2001 le label CPIE délivré par l'Union Nationale des CPIE (82 membres sur le territoire français). Elle compte actuellement 60 associations adhérentes (de consommateurs, d'éducation à l'environnement, de protection de l'environnement et du cadre de vie, d'insertion…).

Le **CPIE** agit pour la promotion de la citoyenneté et s'engage sur le territoire du Pays d'Aix à travers plusieurs domaines d'activité :
• La sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement, à l'écologie urbaine et au développement durable.
• L'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

Le **CPIE du Pays d'Aix** compte aujourd'hui 14 salariés et 12 administrateurs au service de 3 pôles d'activités interconnectés.

1. LE POLE ÉDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE (EDD)

Le **CPIE** mène des missions d'éducation à l'environnement auprès du jeune public notamment, ainsi que des missions d'accompagnement et de formation de professionnels.

• L'EDD pour les scolaires : le pôle EDD coordonne, met en œuvre et anime (en étroit partenariat avec l'Éducation Nationale, les associations d'éducation à l'environnement adhérentes et les partenaires techniques et financiers) des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles.

Trois territoires d'intervention : Communauté du Pays d'Aix, Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Communauté de communes de St-Maximin.
Thématiques abordées : eau, énergies renouvelables, air, bruit, déchets, forêt, jardins, agriculture, déplacements...

• L'EDD hors scolaire : Parallèlement le pôle EDD met en œuvre d'autres actions à destination du jeune public hors scolaire. Il travaille notamment avec les centres sociaux et de loisirs du pays d'Aix.
Le **CPIE** souhaite développer des actions plus régulières par l'intermédiaire d'un Club Nature (expérimentation en cours).

• L'accompagnement et la formation : le **CPIE** accompagne les structures (centres de loisirs, centres aérés, centres sociaux…) souhaitant intégrer le développement durable dans leurs activités.

2. LE POLE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES (DDT) / PROJETS

Ce pôle a pour mission d'accompagner le territoire et ses acteurs dans le développement durable :

• Les collectivités : le CPIE accompagne et conseille les collectivités dans leurs projets et démarches de développement durable.
Il a également une mission de relais de la concertation et de l'action publique en faveur du développement durable auprès des associations et du grand public.

• Les associations : Par l'intermédiaire de ce pôle, le CPIE accompagne les associations, quel que soit leur objet (environnement, culture, sports, social…) dans leurs démarches et projets de développement durable : assistance au montage de projet, soutien logistique, conseil, formation, animation...

• Le grand public : le CPIE s'inscrit dans une volonté de sensibilisation, d'information et d'engagement du plus grand nombre dans l'éco-citoyenneté. Dans ce but le pôle DDT organise régulièrement des visites de terrain, des journées thématiques, des conférences… abordant les problématiques et les enjeux de notre territoire ainsi que les actions concrètes menées en faveur du développement durable.

Le partenariat mis en place entre **Pays d'Aix Associations** et le **CPIE** s'inscrit dans cette dynamique d'ouverture et de mobilisation du plus grand nombre.

Activités pédagogiques à la Base nature du Grand Saint-Jean (© CPIE Pays d'Aix).

Conseils auprès des particuliers à l'Espace Info Energie du Pays d'Aix (© CPIE Pays d'Aix).

INFO→ ÉNERGIE

3. LE POLE ÉNERGIE

Cinq conseillers en énergie travaillent au quotidien pour :
• diffuser de l'information par du conseil personnalisé et des formations sur les enjeux, les usages et les technologies efficaces d'un point de vue énergétique ;
• donner des avis techniques neutres et assurer du conseil à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation de bâtiments ;
• mettre en relation les partenaires confrontés aux mêmes problématiques et enjeux ;
• réaliser des bilans énergétiques permettant l'aide à la décision.

Conseils auprès des particuliers

Les conseillers EIE informent les publics, identifient les surconsommations énergétiques (électricité, chauffage, transport…), proposent des solutions alternatives (isolation, mode constructif, chauffage performant) et mettent à disposition tout renseignement concernant les énergies renouvelables et les économies d'énergie (fonctionnement des aides éventuelles, liste d'installateurs, documentation spécifique et brochures d'information).
C'est un conseil neutre et gratuit.

Conseils auprès des collectivités

Le « Conseil en Énergie Partagé » est un service, en direction des petites et moyennes collectivités, qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Les communes adhérentes à ce dispositif : Ventabren, La Roque d'Anthéron, Peyrolles-en-Provence, Lambesc, Saint-Cannat, Le Puy-Sainte-Réparade, Coudoux, Fuveau, Puyloubier et Les-Pennes-Mirabeau.

L'accompagnement d'entreprises et d'associations

Le **CPIE du Pays d'Aix** propose aux entreprises et associations du Pays d'Aix des solutions pour réaliser des économies d'énergie.

• La mise en place de campagne de sensibilisation.
• La réalisation de diagnostics énergétiques pour estimer les consommations et les dépenses d'énergie du bâtiment puis élaborer un plan de préconisations.
• La revue des contrats d'énergie.
• L'accompagnement de projets divers : L'entreprise peut avoir des projets d'intégration d'énergies renouvelables ou de construction de bâtiments neufs par exemple. Le **CPIE** propose alors d'accompagner les entreprises sur leurs projets de développement durable au sens large. ■

L'activité du CPIE bénéficie du soutien financier : de l'État, de la Région PACA, du Conseil Général 13, de la Communauté du Pays d'Aix, de la Ville d'Aix-en-Provence et de partenaires privés.

PAYS D'AIX

Contacts

Espace Info Energie du Pays d'Aix
Les Toits de Grenade,
295 avenue Mozart
13100 Aix-en-Provence
(Esplanade entre Pavillon Noir
et Grand Théâtre de Provence)
Ouverture au public :
Du lundi au vendredi de 14h à 17h30
Le vendredi de 9h à12h
eiepaysdaix@wanadoo.fr
Tél. 04 42 93 03 69

Contacts

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix
Domaine du Grand Saint-Jean
4855, chemins du Grand St-Jean
13540 Puyricard
Tél. 04 42 28 20 99
cpiepaysdaix@wanadoo.fr
www.cpie-paysdaix.com

Rustines & Godillots

AIX-EN-PROVENCE

VTT le matin, environnement l'aprèm

Il suffit de lire son nom pour deviner assez facilement que l'association Rustines & Godillots couvre 2 champs d'activités, le vélo et la randonnée. Ou plutôt couvrait, la randonnée ayant été abandonnée, faute de temps. Car si Rustines & Godillots est bien une association sportive, elle a depuis sa création tenu à s'engager dans la protection de l'environnement. Une préoccupation difficile à trouver dans le nom de l'association, mais qui la mobilise pleinement tout le long de l'année scolaire.

Rustines & Godillots est donc une association sportive enseignant le VTT. Ses 40 adhérents, âgés de 6 à 15 ans, se retrouvent une fois pas semaine dans les alentours de la Sainte-Victoire pour s'adonner au plaisir du VTT en forêt et progresser. Mais attention, ici il n'est pas question de former de futurs compétiteurs, et le parti-pris clairement revendiqué par le fondateur de l'association, Cyril Calvin, est celui du loisir.
Outre le club, **Rustines & Godillots** propose régulièrement des stages assez diversifiés, cette fois également ouverts aux adultes. Il peut aussi bien s'agir de découvrir la pratique du VTT que de se perfectionner, de se lancer dans une randonnée de plusieurs jours que de faire des descentes de pistes de ski (aux Orres). L'association cible ainsi un public très large, et néophytes comme vététistes confirmés peuvent trouver un stage leur convenant. Précisons enfin que l'association travaille également, à chaque vacances scolaires, avec des centres sociaux ou des écoles, pour des stages de découvertes ou de perfectionnement.

Mais ce qui singularise **Rustines & Godillots** des autres associations sportives sont toutes les activités liées à l'éducation à l'environnement que mène l'association en parallèle. Car Cyril Calvin a toujours baigné dans le développement durable. Diplômé en protection et gestion de l'environnement, Cyril a d'abord travaillé plusieurs années à l'ARPCV, l'Association pour le Reboisement et la Protection du Cengle Sainte-Victoire. Hors de question alors de laisser tout ça de côté pour se consacrer exclusivement au vélo.

L'association travaille ainsi pour le compte de plusieurs organismes chargés de promouvoir les comportements éco-responsables, comme le SABA (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, dont les thèmes ont uniquement trait à l'eau), le Parc du Lubéron et le CPIE du Pays d'Aix (dans le cadre du programme d'éducation de la Communauté du Pays d'Aix). C'est avec ce dernier que **Rustines & Godillots** mène la plus grosse partie de ses projets, puisqu'elle a accompagné pas moins de 14 classes d'écoles primaires du Pays d'Aix cette année.

En quoi consistent exactement ces accompagnements ? **Rustines & Godillots** intervient dans chacune des classes 4 demi-journées, espacées dans le temps. Au préalable, elle discute avec le professeur de la thématique à aborder : qualité de l'air, gestion de l'eau, le bruit, les forêts, l'énergie… Puis, au fil des interventions, les élèves sont sensibilisés aux différentes problématiques et solutions autour du thème choisi, l'objectif étant d'aboutir à un projet de restitution ludique (pièce de théâtre, maquette, etc.). Bien entendu, le travail se poursuit avec le professeur, en dehors des interventions de l'association, cette dernière apportant surtout ses connaissances techniques. Pour conclure, toutes les classes accompagnées par les associations travaillant avec le CPIE se retrouvent, en fin d'année scolaire, au domaine du Grand Saint-Jean, pour deux jours de restitution des projets.

Sensibiliser au développement durable et aux gestes éco-responsables ne nécessite donc pas forcément d'en faire une vocation pleine et entière. Chacun peut, à sa manière et quelle que soit son activité première, consacrer un peu de temps et d'énergie pour éduquer à l'environnement. Et tous les chemins sont bons pour être informé des comportements à adopter. ■
H. A.

Contacts

Rustines & Godillots
Le Ginestelle – Bât. 6
Allée d'Estienne d'Orves
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 06 82 44 05 34
ccalvin@rustines-et-godillots.fr
www.rustines-et-godillots.fr

Terreo

AIX-EN-PROVENCE

Le magazine qui prend l'air

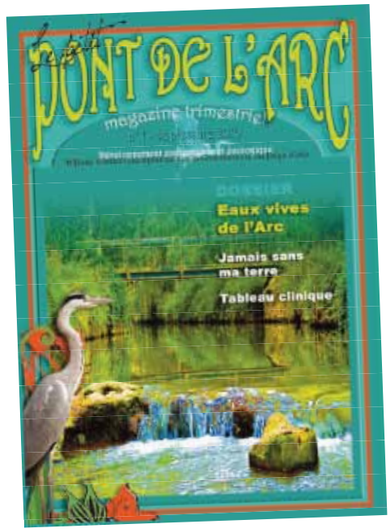

Association de communication visuelle et audiovisuelle sur les territoires, Terreo a été créée en 2010 par deux jeunes femmes habitantes du Pont de l'Arc, à proximité de la rivière, à Aix-en-Provence. Ce qui explique sûrement le virage environnemental pris dès ses débuts par cette toute jeune association, qui diffuse depuis le 30 septembre 2010 un magazine consacré à la rivière de l'Arc, Le Petit Pont de l'Arc.

Le Petit Pont de l'Arc, c'est un trimestriel entièrement dédié à l'Arc et à ses berges, et diffusé à 10 000 exemplaires sur chacune des 15 communes concernées par la rivière, de sa source à Pourcieux jusqu'à son embouchure, à Berre l'Etang. Un dossier principal permet de découvrir à chaque numéro, comme la biodiversité de l'Arc est riche, tellement loin des images que l'on peut avoir en la longeant à Aix-en-Provence, en zigzaguant entre les déchets en tous genres. Que ce soit au niveau de la faune ou de la flore, c'est tout un écosystème fragile qui dépend de la rivière, et qu'il faut apprendre à respecter. On apprend ainsi dans le dernier exemplaire, sorti fin 2011, que pas moins de 34 espèces de poissons y existent. Certaines comme l'anguille européenne sont aujourd'hui menacées d'extinction. La richesse des informations fournies par le magazine lui a d'ailleurs permis d'obtenir, du Ministère du développement durable, le label « Année internationale de la biodiversité », reconnaissance nationale pour son implication en faveur de la préservation de nos écosystèmes.

Le magazine ne se limite pas à la seule présentation de ces écosystèmes, et aborde différentes thématiques, économiques en présentant par exemple à chaque numéro un métier traditionnel, ou encore en mettant en avant les initiatives des habitants. Son objectif ? Créer du lien entre les différentes communes concernées, susciter les démarches communes susceptibles d'améliorer le cadre et la qualité de vie autour de la rivière. Car plus qu'un plaidoyer en faveur d'attitudes éco-responsables, **Le Petit Pont de l'Arc** veut encourager chacun de nous à s'intéresser à l'Arc, à se la réapproprier. Ainsi, en organisant récemment un concours photo sur les richesses écologiques de la rivière, l'association incite les participants à s'impliquer et la redécouvrir avec un regard neuf et différent.

À noter

L'agence Pigmento devra bientôt réduire sa participation dans la production du magazine, et ne pourra plus assumer que la partie réalisation, laissant le soin à Terreo de trouver les fonds nécessaires pour l'impression. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez les soutenir en achetant des espaces publicitaires !

Terreo entend élargir maintenant ses champs d'action, et envisage déjà plusieurs axes d'intervention. En commençant par la mise en place d'ateliers d'art graphique et de journalisme, afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de participer activement au magazine. Urbaniste de formation, Bérengère Guillon, la présidente de l'association, aimerait accompagner des projets d'aménagement du territoire impliquant plusieurs communes, où le respect de l'environnement serait la trame maîtresse des réflexions.

Soulignons pour finir le partenariat qui s'est noué entre **Terreo** et l'agence de communication Pigmento, dirigée par Lydie Akkioui, mécène essentiel du projet. Présent dès la création du magazine, Pigmento s'est chargé de la conception et de la réalisation graphiques de l'ensemble des numéros, ainsi que d'une partie de la rédaction des articles et des prises de vues (mécénat de compétences). L'agence a même pris en charge jusqu'à maintenant les coûts d'impression du **Petit Pont de l'Arc**. Ce mécénat a lui aussi reçu la reconnaissance du Ministère du développement durable, qui l'a retenu en 2010 lors de son 1er Trophée du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable, aux côtés de mécènes autrement plus imposants (Caisse d'épargne, Eiffage ou encore Veolia). Vous pouvez retrouver la description de ce mécénat sur l'annuaire édité pour l'occasion par le Ministère, et téléchargeable sur son site (www.developpement-durable.gouv.fr/L-annuaire-du-mecenat-d-entreprise.html). ■
H. A.

Contacts

Association Terreo
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 64 14 22
mag-lepetitpontdelarc@orange.fr
www.lepetitpontdelarc.fr

Pour Sainte-Victoire

Se regrouper pour protéger notre symbole

Le 28 août 1989, tous les anciens s'en souviennent, Sainte-Victoire s'embrasa. Le feu réduisit en cendres 5000 hectares de végétation, dont 60% du site classé en 1983. Un tel sinistre ne laisse pas indifférent. Et moins d'un mois après, plus de 500 personnes se sont réunies dans un champ de Beaurecueil, pour témoigner que Sainte-Victoire n'était la propriété de personne mais bien un patrimoine commun appartenant à tous les passionnés.

Au-delà du témoignage de la tristesse qu'a provoqué cet incendie, les personnes réunies à Beaurecueil avaient également pour envie de faire quelque chose. D'agir. De se rassembler afin de débarrasser la montagne des traces de l'incendie, puis de la réhabiliter et la réaménager au plus vite. C'est la création de l'**Association Pour Sainte-Victoire**, qui comptera alors plus de 1000 adhérents et représentera plus de 25 associations (sportives, culturelles, de résidents…).

Les choses n'ont bien sûr pas bougé qu'au niveau associatif. Les communes également, qui géraient chacune leur parcelle de Sainte-Victoire, ont décidé de se regrouper au sein d'un syndicat intercommunal de gestion de Sainte-Victoire, sans doute poussées par l'élan populaire suscité par l'incendie. Ce premier syndicat, regroupant 5 communes, s'étoffe en 2000 et devient « Grand Site Sainte-Victoire ». Il représente aujourd'hui l'ensemble des communes concernées.

Les premières activités de l'**Association Pour Sainte-Victoire** sont d'effacer les traces de l'incendie. Formés par l'Office National des Forêts, les bénévoles de l'association contribuent à scier puis dégager tous les bois brûlés. Vient ensuite le moment de replanter. Quelques opérations seront réalisées par une entreprise dépêchée par le syndicat intercommunal. L'**Association Pour Sainte-Victoire**, conseillée par son comité scientifique, entreprend toutefois des plantations, plus artisanales. Chaque plant est planté à la petite cuillère, à l'abri d'un buisson épargné, afin de le protéger du soleil et du vent, et lui donner ainsi davantage de chances de grandir. Les bénévoles de l'association ont également parcouru le site, pour évaluer les modifications ou les risques induits. Ils ont ainsi prévenu le syndicat de la dégradation des sentiers de randonnées, désormais sans protection face à la pluie et au vent. Les travaux importants ont été pris en charge par le syndicat et le département. Toutefois l'association a également organisé, au début, diverses manifestations (expositions de tableaux, etc.) pour récolter des fonds complémentaires.

Ce n'est pas un jardin public

Association Pour Sainte-Victoire a ainsi travaillé, main dans la main, avec le syndicat « Grand Site Sainte-Victoire », afin que Sainte-Victoire soit réhabilitée au plus vite. L'association fait aujourd'hui encore partie des instances de concertation mises en place, et continue à représenter 7 associations concernées par Sainte-Victoire. Son objectif? Faire des propositions pour la gestion du site et de sa fréquentation. Car Sainte-Victoire n'est ni un jardin public, ni un terrain de sport, mais bien un site naturel à protéger. Toute la difficulté étant alors de trouver un juste équilibre entre l'envie naturelle de profiter du site et le devoir de le protéger pour éviter qu'il ne se dégrade. L'association continue d'ailleurs ses interventions, plusieurs fois par an, pour entretenir les sentiers, en réparant les dégradations dues à l'érosion ainsi qu'en participant à la réfection du balisage.

Née à la suite d'un événement difficile, l'association a ainsi trouvé toute sa place dans la représentation des aspirations des amateurs de Sainte-Victoire. La montagne symbolique du Pays d'Aix est depuis bien chouchoutée. Et qui devinerait aujourd'hui qu'un incendie aussi important eut lieu il y a 20 ans? ■

H. A.

Contacts

Association Pour Sainte-Victoire
Maison des Associations
1, rue Emile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 54 22 69
laurent.coursol@laposte.net

AIX-EN-PROVENCE

Partageons la Terre

L'agroécologie, une autre manière de penser l'agriculture

La révolution verte qui démarra dans le monde en 1965 a permis d'accroître de façon exponentielle la production agricole. Mais en multipliant par 10 l'usage des pesticides, en favorisant les vastes monocultures, engendrant ainsi une importante perte de la biodiversité, ce modèle a montré ses limites et ses dangers. La FAO (Food and Agriculture Organization, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ndlr) estime ainsi que 25 000 millions de tonnes de terres arables sont perdues en raison d'un labour intensif, tandis que 5 à 7 millions d'hectares de terres agricoles deviennent improductives suite à la dégradation des sols ! Une solution, l'agroécologie, notamment portée dans le Pays d'Aix par Partager la Terre.

L'agroécologie, c'est tout simplement une vision de l'agriculture qui fait justement attention à la régénération des sols et les enrichit à long terme, notamment afin qu'ils demandent moins d'eau. Elle privilégie les cultures locales, bien évidemment, et reste attentive à la biodiversité, autant pour préserver l'ensemble des espèces existantes sur le lieu de culture que pour laisser jouer les interactions entre ces dernières. Convaincu de la nécessité d'amorcer une transition vers ce mode d'agriculture, André Huber, responsable de **Partager la Terre**, a lâché son travail pour s'investir dans l'association, et promouvoir l'agroécologie aussi bien localement qu'à l'international. Ses activités dans la région sont alors très variées. À commencer par des formations à la production de potagers, aussi bien pour particuliers qu'agriculteurs. Car plus qu'enseigner une technique, il s'agit surtout de présenter un autre « mode de vie », une autre vision de l'agriculture. Parallèlement à ces différentes animations et formations, **Partager la Terre** ambitionne d'acquérir un terrain de plusieurs hectares dans le Var, pour y monter un projet global de maraîchage biologique. Ce terrain produirait des plants locaux tout en servant de terrain de démonstration et de formation, pouvant accueillir stagiaires, agriculteurs, etc.

Mais c'est à l'international que l'association mène pour l'instant le gros de ses activités. Elle a lancé, en partenariat avec les populations locales, plusieurs projets d'agroécologie au Cameroun et au Mali. Ces plantations, de produits purement locaux, ont d'ores et déjà permis de multiplier la production par 3, tout en préservant les ressources en eau ! Afin de résoudre le problème des semences trop chères et de mauvaise qualité, **Partager la Terre** met également en place, au Cameroun, un conservatoire des semences, qui servira prochainement aux populations locales. Toujours dans les projets, André Huber a récemment lancé un partenariat avec l'association **Regain**, qui s'occupe de plusieurs orphelinats dans le monde. L'idée? Lancer un potager agroécologique dans l'orphelinat de Kinshasa (qui dispose d'un terrain de 70 hectares), en République Démocratique du Congo, afin de le rendre auto-suffisant. Un autre partenariat a également été mis en place avec **Hydraulique Sans Frontières**, qui œuvre à faciliter l'accès à l'eau dans les pays du Sud, pour promouvoir dès que possible l'agroécologie, économe justement en eau.

Créée en 2009, l'association **Partager la Terre** n'a pas perdu de temps et a mené, en 2 petites années, une succession de projets agricoles. Respectant en cela le credo de Pierre Rhabi, paysan philosophe, incite tout un chacun à agir à son niveau, à faire sa part du boulot, plutôt que d'en rester seulement à constater la dégradation de l'écosystème. ■

H. A.

Contacts

Partager la Terre
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès
Place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 52 07 22
06 25 49 59 71
partagerlaterre@gmail.com
www.partager-la-terre.fr

Écomobilité scolaire

Marchons vers l'école en région PACA

Depuis 2002, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME ainsi que des partenaires privés, soutiennent une mission d'assistance pour la mise en place de pédibus. Son nom : l'animation « Marchons vers l'école » (MVE). Son objectif : appuyer les initiatives locales dans toute la région, pour permettre à nos enfants d'aller à pied à l'école, mais accompagnés et en toute sécurité !

Un pédibus, c'est un bus à pied !

Le pédibus a tout de l'autobus scolaire : lignes, arrêts, terminus, horaires mais il se déplace à pied ! Il est conduit par plusieurs adultes volontaires qui se relaient à tour de rôle, pour accompagner les enfants à l'école en toute sécurité !

Vivre un pédibus : de nombreux avantages

• Sympa & convivial :
Pour les enfants, c'est l'occasion de se faire de nouveaux amis, pour les parents ce sont de nouvelles relations.

• Sûr & assuré :
Lorsque plus d'enfants vont à l'école à pied, le trafic automobile diminue. L'accès aux écoles devient plus sûr et les parents ont moins d'inquiétude.

• Un excellent exercice pour la santé :
Pour garder la forme, on a besoin de 30 minutes d'activité physique par jour ! Aller à l'école à pied contribue à la prévention de l'obésité et permet d'arriver mieux réveillé, donc plus disponible pour la première leçon.

• Écologique & citoyen :
Moins de voitures sur les routes, c'est moins de pollution de l'air. Un trajet effectué à pied ne pollue pas ! Et chaque geste pour la santé de notre planète compte !

• Éducatif & pédagogique :
Le pédibus contribue à apprendre aux enfants la rue et ses dangers et les aide à acquérir un comportement responsable.

• Gratuit & économique :
Les cinq premières minutes, un moteur automobile froid consomme 35 % de carburant en plus et use plus vite sa mécanique. Le pédibus, c'est zéro dépense.

Les parents, un maillon essentiel

Les parents d'élèves sont au cœur du dispositif *Marchons vers l'école*. Ils doivent s'investir de façon active afin de garantir la pérennité du projet et c'est de leur mobilisation que dépendra la réussite et l'efficacité du pédibus. Les parents d'élèves sont souvent à l'initiative du projet et sont les accompagnateurs sur les lignes. Mais leur rôle ne s'arrête pas là. Au-delà de leur implication en tant qu'accompagnateurs bénévoles, les parents témoignent auprès de leurs enfants des raisons qui les motivent à participer à un pédibus, mais aussi d'un certain nombre de valeurs telles que l'entraide, la solidarité, l'engagement, le civisme, l'écocitoyenneté… Ce sont eux également qui apprennent aux enfants le respect des règles d'un pédibus, transmettent leur expérience auprès des autres parents, sensibilisent les enfants aux dangers de la route…
Alors, n'oublions pas que plus les parents s'investiront, plus les enfants participeront et seront enthousiastes ! ■

© P. Wallet

À noter

Assister votre pédibus, c'est notre affaire

Les chevilles ouvrières de tout projet de pédibus, ce sont d'abord les parents, puis l'école et la commune, collaborant ensemble.
Afin d'encourager le développement des pédibus en région PACA et pour apporter assistance aux nombreuses initiatives prises, une équipe d'animation MVE, composée de relais locaux, est à votre écoute. Ainsi, une équipe de neuf personnes est toujours présente pour apporter l'aide nécessaire à ceux qui souhaitent organiser un pédibus.

Concrètement, l'assistance est fournie à deux niveaux :

• **D'« autonome »…**
Mode d'emploi, documents à télécharger, retour d'expérience… Le site Internet **www.marchonsverslecole.com** propose un ensemble d'outils pratiques aidant à la réalisation d'un pédibus en autonomie. Les relais locaux assurent une assistance téléphonique pour obtenir des informations et renseignements généraux.

• **…à « très motivé »**
Appuyer les projets les plus motivés passe par un appel à projet lancé chaque année par l'équipe d'animation. Durant une année, 20 projets sélectionnés bénéficient alors d'une assistance sur mesure : animer des réunions de présentation, apporter l'assistance technique et organisationnelle pour le lancement et/ou la pérennisation d'opérations MVE…

© P. Wallet

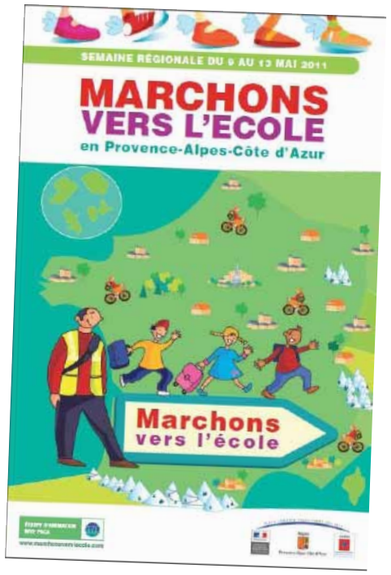

Communes du Pays d'Aix où se sont développées des initiatives de pédibus en 2010-2011 :

Lambesc
Aix-en-Provence
Bouc-Bel-Air
Coudoux
Gréasque
Peynier
Puyricard
St-Cannat
Vitrolles
Venelles

Contacts

Équipe d'animation régionale
MVE PACA
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix
Tél. : 04 42 28 25 05
mvepaca@regionpaca.fr
www.marchonsverslecole.com

PAYS D'AIX Associations

40 éco-conseils
Les bons gestes au quotidien

Si vous suivez ces éco-conseils, vous pourrez facilement réaliser de 25 à 45 % d'économie soit 445 à 785 euros gagnés sur votre facture annuelle d'électricité.

Le phénomène de l'effet de serre est étroitement connecté à l'activité humaine et à nos consommations d'énergie. La lutte contre l'augmentation de l'effet de serre est l'affaire de tous. En appliquant les éco-conseils, vous serez un acteur efficace de cette lutte et contribuerez à la préservation de nos paysages et notre qualité de vie.

Participer au **Plan Eco-Energie**, c'est être conscient que les petits gestes du quotidien ont un réel impact sur notre environnement. Pour être réellement efficace sur le long terme, le Plan Eco-Energie s'appuie sur deux axes :

Le Développement des Energies Renouvelables

L'utilisation des énergies renouvelables est une réelle alternative pour les personnes souhaitant maîtriser leur consommation d'énergie, en respectant l'environnement. Certaines sont d'ailleurs particulièrement bien adaptées à l'usage domestique, comme l'énergie solaire (chauffe-eau, chauffage, électricité photovoltaïque) et le bois (inserts, poêles, chaudières).

La Maîtrise des Consommations d'Electricité : "consommer moins en consommant mieux"

Maîtriser notre consommation en électricité, c'est nous engager à adopter des gestes simples mais indispensables au quotidien pour préserver nos paysages et notre qualité de vie. Utiliser des ampoules à économie d'énergie, réduire son chauffage en cas d'absence, dégivrer régulièrement son réfrigérateur, ne pas laisser ses appareils en veille… Autant de petites habitudes qui vous permettront de faire diminuer le montant annuel de votre facture d'électricité (1650 euros) de 445 à 785 euros par an* et de participer activement à la conservation du patrimoine actuel de notre région.

Y penser, c'est y gagner
pour soi-même, pour tous,
pour notre environnement

Le **Plan Eco-Energie** est le programme
de Maîtrise de la Demande d'Electricité
et de Développement des Energies Renouvelables
sur l'Est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
www.planecoenergie.org

* Les éléments présentés dans ce document sont calculés avec un kWh électrique à 0,11 euro TTC sur la base des consommations d'une famille de 4 personnes, résidant dans les Alpes-Maritimes dans une maison individuelle aux normes d'isolation de 1980, et équipée en "tout électrique" (sources : ADEME et EDF).

Côté lumière

L'éclairage, c'est 15% de la consommation*.

1 Utiliser des ampoules à économie d'énergie dites « Lampes Basse Consommation » (LBC) ou « fluocompactes ». Elles consomment 4 fois moins et durent jusqu'à 10 fois plus longtemps.

2 Une seule ampoule à économie d'énergie de 23 W épargne au cours de sa vie 620 kWh.

3 Éteindre toujours toutes les lumières dans les pièces inoccupées. On fait vite des économies !

4 Nettoyer ses lampes et luminaires, c'est optimiser leur efficacité et gagner 40 % de flux lumineux.

5 Dans un logement de 80 m², il y a 23 ampoules en moyenne. Une seule ampoule halogène consomme autant que les 22 autres réunies.

6 Faire entrer le maximum de lumière naturelle dans les pièces, en dégageant les fenêtres et en privilégiant des murs clairs qui réfléchissent mieux la luminosité.

Soigner son éclairage,
c'est participer à la réduction
de ses dépenses électriques
jusqu'à 50 euros/an
et protéger notre environnement

* Hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson.

Côté chauffage

La consommation d'une famille moyenne est d'environ 8500 kWh/an (935 euros).

7 Baisser la température du chauffage de 1°C génère une diminution de 7 % de la facture de chauffage. Sur une saison de chauffe, et pour une famille de 4 personnes, l'économie représentera environ 62 euros.

8 Pourquoi chauffer une maison vide ! Baisser le thermostat quand l'habitat est inoccupé et adapter la température aux différentes pièces et périodes de la journée (19°C dans les pièces à vivre, 16°C dans les chambres la nuit).

9 Un entretien régulier du système de chauffage diminue de 5 % la consommation d'énergie. Demander à son chauffagiste de vérifier si la pompe de circulation reliée à la chaudière est asservie au thermostat d'ambiance.
Un mauvais asservissement peut conduire à des surconsommations pouvant aller jusqu'à 300 kWh (soit environ 30 euros/an) !

10 Pour limiter toute déperdition de chaleur, fermer les volets la nuit et, d'une façon générale, soigner l'isolation thermique de son habitat.

11 De retour de voyage, positionner le thermostat sur « Confort ». Inutile de le pousser au maximum, la température montera tout aussi rapidement en réduisant la consommation.

12 L'installation d'un insert bois ou d'un foyer fermé dans le conduit de cheminée permet d'utiliser une énergie locale renouvelable, non polluante et économique.

Être vigilant contre le gaspillage
inutile de chaleur,
c'est participer à la réduction
de ses dépenses électriques
jusqu'à 110 euros/an
et protéger notre environnement

Côté froid

Le réfrigérateur et le congélateur comptent pour le tiers de la consommation*.

13 Choisir des appareils électroménagers de Classe A (Etiquette Energie : du A très économe au G très gourmand en électricité).

14 Régler le thermostat du réfrigérateur à +5°C et placer un thermomètre à l'intérieur afin de vérifier la température.

15 Éviter de juxtaposer un appareil de production de froid avec un four ou une cuisinière.

16 Installé dans une pièce à 23°C, le réfrigérateur consomme 38 % de plus que dans une pièce à 18°C.

17 Privilégier les appareils dits classiques aux réfrigérateurs / congélateurs de type américain qui consomment 3 fois plus d'électricité.

18 Nettoyer une fois par an la grille arrière du réfrigérateur. Son encrassement double la consommation électrique de l'appareil.

19 Un dégivrage régulier (tous les 6 mois) prévient l'accumulation de glace dans les appareils : 4 cm de givre = une consommation électrique doublée.

20 Attendre que les plats cuisinés aient refroidi avant de les placer dans le réfrigérateur

Être attentif aux consommations
de ses appareils de froid,
c'est participer à la réduction
de ses dépenses électriques
jusqu'à 85 euros/an
et protéger notre environnement

* Hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson.

Côté propre

Lave-linge, lave-vaisselle et sèche-linge représentent environ 25 % de la consommation électrique*.

21 Équiper les appareils de lavage d'un programmateur pour fonctionner en heures creuses permet une réduction de la facture annuelle d'électricité de 25 euros.

22 Les lessives à basse température (30 à 40°C) consomment trois fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°C.

23 Utiliser de préférence la « touche Eco » ou « demi-charge » afin de diminuer la consommation de 25%.

24 Un sèche-linge consomme 2 fois plus qu'un lave-linge. Mieux vaut donc installer une corde à linge !

25 Machine à laver de grande capacité (6 kg) et espacement des lessives : c'est la formule idéale pour toute famille de 3 personnes !

26 Si votre lave-vaisselle le permet, le raccorder à une alimentation en eau chaude lorsque celle-ci n'est pas produite par un ballon électrique. 80% de l'énergie utilisée par le lave-vaisselle sert à chauffer l'eau.

27 Éviter les cycles « intensifs » ou « spécial casseroles » du lave-vaisselle. Ils demandent 40% d'électricité de plus que les programmes classiques.

28 Choisir une machine à laver à forte puissance d'essorage, le linge séchera plus vite.

Être attentif aux consommations de ses appareils électroménagers, c'est participer à la réduction de ses dépenses électriques

jusqu'à 50 euros/an

et protéger notre environnement

* Hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson.

Côté clim.

En période de pointe estivale, la climatisation représente 40 % de la consommation globale d'électricité de l'Est de la région PACA.

29 Privilégier l'installation de protections solaires (volets, pare-soleil, végétation adaptée...) avant la mise en place d'un système de rafraîchissement.

30 Ventiler son logement la nuit et le matin afin de profiter de la fraîcheur gratuite !

31 Fermer portes et fenêtres durant le fonctionnement du climatiseur et proscrire l'installation de climatiseur mobile s'il est raccordé à une fenêtre entrebâillée.

32 Poser des stores à l'extérieur des fenêtres ; le climatiseur peut ainsi rafraîchir l'air ambiant des pièces sans avoir besoin d'absorber l'échauffement des vitres par un surcroît de puissance.

33 Réduire la température de 3°C par rapport à votre extérieur suffit à rafraîchir votre intérieur.

Mieux gérer la climatisation, c'est participer à la réduction de ses dépenses électriques

jusqu'à 30 euros/an

et protéger notre environnement

* Hors chauffage, eau chaude sanitaire et cuisson.

13 ECO Associations

http://www.cg13.fr/environnement/13-eco/la-demarche-13-eco/

Côté veille

Les appareils en veille consomment même si l'on ne s'en sert pas !

34 La consommation en veille d'un appareil électrique peut s'apparenter à une fuite d'eau. Ces appareils sont très nombreux dans une maison et consomment 24h/24, 365 jours par an. Attention aux "veilles sournoises" : téléviseur, amplificateur d'antenne, décodeur, magnétoscope, ordinateur, chaîne hi-fi peuvent consommer jusqu'à 500 kWh/an.

35 Brancher tous les équipements sur une prise multiple commandée par un interrupteur.

Préférez l'arrêt à la veille, c'est participer à la réduction

jusqu'à 50 euros/an

de ses dépenses électriques et protéger notre environnement

Côté eau chaude

L'eau chaude aussi, c'est de l'énergie !

36 Ne pas gaspiller l'eau chaude : préférer une douche à un bain. 200 litres pour remplir une baignoire contre 60 litres pour une douche et traquer les fuites.

37 Adapter la puissance électrique souscrite en fonction de la capacité du ballon d'eau chaude. A partir de 100 litres, il est conseillé de recourir au double tarif EDF.

38 Les appareils à gaz disposent aujourd'hui d'un système d'allumage automatique du brûleur, sans veilleuse, qui permet un gain d'énergie appréciable. Cette veilleuse fonctionne en permanence et consomme en moyenne 1200 kWh/an hors appels d'utilisation de l'appareil.

39 Isoler thermiquement le ballon d'eau chaude sanitaire et les canalisations s'ils sont dans un local non chauffé. Les pertes peuvent atteindre 500 kWh/an.

40 Installer un chauffe-eau solaire dans sa maison individuelle. Il permet de couvrir jusqu'à 70% des besoins énergétiques nécessaires à la production d'eau chaude.

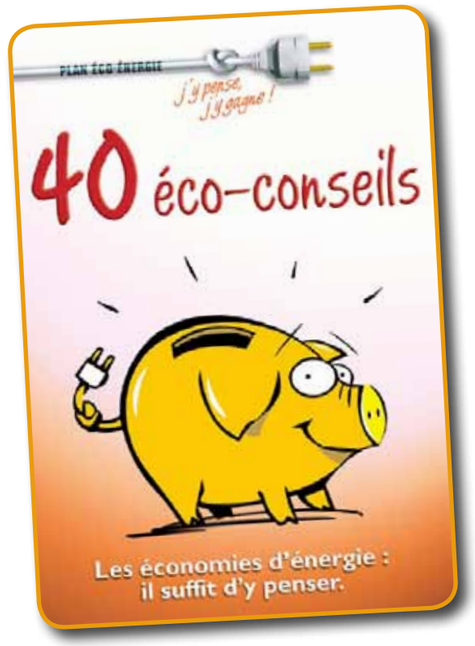

Être vigilant contre le gaspillage inutile de chaleur,

jusqu'à 70 euros/an

c'est participer à la réduction de ses dépenses électriques et protéger notre environnement

Pays d'Aix Associations
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès
Place Roméee de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 17 97 00
www.paysdaixassociations.org
info@paysdaixassocaitions.org

PAYS D'AIX Associations

Les associations vous rendent la vie plus belle, devenez bénévole !
paysdaixassociations.org francebenevolat.org

AIX-EN-PROVENCE

Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix

Quand les amoureux de la voiture nous font rouler moins

Créé il y a déjà 62 ans par une bande de passionnés, l'Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix (ACA) s'est taillé une solide réputation, au fil des ans, pour ses manifestations autour des voitures anciennes et de prestige. La Ronde, Alpes Retro, Alpages, sans compter les différentes présentations de voitures de luxe (Ferrari, Bughatti…), sont autant d'événements que vous avez sûrement croisé en cours d'année. Mais saviez-vous que l'association a également su diversifier ses activités, œuvrant aujourd'hui au service de la sécurité routière et du développement durable ?

L'**ACA** a ainsi mis en place, il y a 5 ans, toute une série de stages de récupération de points, ouverts aussi bien aux personnes ayant une injonction à passer ces stages qu'à celles qui veulent tout simplement récupérer quelques points sur leur permis. Grâce à ces stages, particulièrement demandés, l'association a fait récupérer plus de 10 000 points de permis depuis la création de ce service.

Autre événement majeur mis en place par l'association il y a déjà 26 ans, les Semaines de la sécurité routière, qui se déroulent chaque année au mois d'octobre sur plusieurs communes du Pays d'Aix, avec un point d'orgue sur le Cours Mirabeau les vendredi et samedi. Ces *Semaines* permettent à l'association, via ses différents stands (lunettes d'alcoolémie, voitures tonneaux, effets des différentes drogues…), de sensibiliser plus de 10 000 personnes chaque année. Forte de ces succès, l'**ACA** a d'ailleurs décliné ses ateliers, en proposant des temps dédiés aux seniors et aux enfants. Signalons par ailleurs que, grâce à un partenariat avec Madame Le Procureur de la République, les conducteurs qui se font verbaliser durant ces Semaines reçoivent, en même temps que leur amende, un « carton alternative ». Munis de ce dernier, s'ils se rendent à la journée du samedi sur le Cours et suivent au moins 3 des ateliers proposés, l'amende est tout simplement détruite ! Une manière différente de rappeler aux conducteurs les principes élémentaires de sécurité au volant. Attention toutefois, seuls 3 types d'infraction sont concernés : téléphoner au volant, le non port de la ceinture et l'excès de vitesse inférieur à 20 km/h.

Économiser jusqu'à 1400 € par an

L'**Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix** a désormais un autre cheval de bataille, le covoiturage. Lancé en 1999 par le **Laboratoire d'Espaces Associatifs**, le service de covoiturage dédié au Pays d'Aix a été repris par l'**ACA** en 2006, pour lui donner une nouvelle impulsion qui a commencé par la mise en place d'une plate-forme Internet rassemblant déjà plus de 5 800 inscrits. L'association a également signé un partenariat avec **123envoiture.com**, un site national, qui étend les possibilités de contacts à plus de 16 000 personnes sur notre territoire et à plus de 700 000 en France !

Entièrement gratuit, ce dispositif de covoiturage concerne bien entendu aussi bien les trajets uniques, locaux ou nationaux, que les quotidiens, plutôt professionnels. Ce covoiturage au travail est d'ailleurs un des axes de travail dans lequel s'investit l'association, qui a signé des partenariats avec une quinzaine de grosses entreprises du Pays d'Aix. L'idée ? Intervenir régulièrement auprès des salariés pour leur rappeler les avantages de ce mode de transport. De son côté, l'entreprise met à disposition des places de parking (les meilleures !) dédiées aux covoitureurs, et fait en sorte que les horaires de travail des salariés concernés correspondent. Notons par ailleurs que l'association propose une garantie de défaillance, qui dédommage en partie le salarié si ce dernier doit d'un coup trouver une alternative pour rentrer chez lui. Un ensemble d'arguments qui a porté puisqu'ils sont aujourd'hui plus de 1 200 salariés du Pays d'Aix à avoir adopter ce mode de transport.

L'association propose également, pour tous ses adhérents au covoiturage, la gratuité des parcs relais et des bus de la ville d'Aix. Bref, autant d'atouts pour faciliter autant que possible ce partage de véhicule et nous inciter à abandonner, parfois, notre véhicule. Une démarche écologiquement gagnante, puisque l'association estime à 1 200 le nombre de tonnes de CO_2 économisées chaque année sur PACA. Mais rien ne vaut l'argument réellement financier que ne manque pas de rappeler l'Automobile Club : covoiturer peut nous permettre d'économiser jusqu'à 1 400 € par an ! Un argument qui a de l'avenir au regard des prix à la pompe… ■

H. A.

Automobile Club

Contacts

Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix
7, boulevard Jean Jaurès
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 23 33 73
aca@autoclubaix.com
www.autoclubaix.com

VENELLES

Avenir à Tout Crin

Après la 2 chevaux, le cheval !

Ceux qui ont l'habitude de circuler à Venelles ont peut-être déjà eu l'occasion de croiser, au beau milieu de la route, un imposant cheval de trait tirant un attelage. Ce ravissant équidé, multifonctions, appartient à l'association Avenir à Tout Crin, qui propose d'en faire une alternative aux véhicules à moteur pour de nombreuses missions.

Les balades en calèche, constituent une partie de ses activités quotidiennes. Que ce soit pour le plaisir, aux mains de son cocher Stéphane Chanoux, président de l'association, ou pour des particuliers (sur commande), le cheval de trait parcourt régulièrement aussi bien les rues de la ville que la campagne alentours. Mais ça n'est qu'une partie de ses occupations ! La mairie de Venelles, entre autres, a déjà sollicité l'association pour l'opération « Nettoyons ensemble » avec des enfants. La calèche récupère d'abord les petits sur la place du Marché, à leur plus grande joie, avant d'aller au parc des sports y ramasser les différents déchets. Mais ce sont aussi des moments d'animation qui occupent le cheval, en dehors des balades faites avec Stéphane. L'attelage participe ainsi régulièrement aux événements organisés par l'ADAVA, l'association de promotion des solutions de déplacement alternatives à la voiture, ou par l'association d'animation de la Route Cézanne. Il est également devenu un incontournable des soirées de Noël. Entre balades en calèche et démonstrations, les activités de cet attelage sont pour l'instant essentiellement festives et ludiques. Mais à Venelles comme dans plusieurs communes de France, où le cheval de trait est bien plus répandu, l'idée d'une utilisation plus « utile » et écologique fait son chemin. Car forte de ses 900 kgs, la brave bête peut facilement tirer jusqu'à une tonne de charge ! Comment alors ne pas penser à remplacer des camions, polluants et bruyants, dans certaines activités, telles que le transport scolaire ou de marchandises, le ramassage d'ordures ou d'invendus (feuilles mortes, etc.) ou encore le débardage (ramassage des troncs d'arbre) ! Cette réinsertion du cheval dans le paysage urbain a le vent en poupe, et de nombreuses communes aussi bien que des entreprises comme Veolia se penchent sur la question.

Stéphane Chanoux, surtout, est en passe de lui donner un sérieux coup d'accélérateur. Tout a démarré en constatant en fin de journée combien son cheval peinait à rejoindre la maison, située en haut d'une montée. Pourquoi ne pas l'aider avec un moteur dans l'attelage, qui se mettrait en route dès lors que les forces du cheval s'épuiseraient ? Cette simple question, posée dans plusieurs forums techniques et écologiques du web, a apporté des réponses du monde entier. Après un premier galop d'essai réalisé par des étudiants d'IUT et de BTS d'Aix, ce sont finalement les Arts et Métiers qui vont se pencher sur le sujet, dès 2012. Preuve de toute l'attention accordée au projet, c'est un ingénieur de dernière année qui s'y consacrera, dans les locaux d'une entreprise de Venelles, spécialisée en conception de véhicules, en particulier hybrides. Car il ne s'agit pas bêtement d'équiper l'attelage d'un moteur, que l'on démarrerait à l'occasion, mais bien de trouver un système arrivant à compenser, au bon moment, la fatigue de la bête, la faisant travailler plus confortablement. Cette technologie trouverait alors plusieurs applications, aussi bien pour les vélos que pour les voitures hybrides par exemple.

Avenir à Tout Crin espère donc développer dans les années à venir l'utilisation de l'attelage dans les communes, aussi bien au service des particuliers que des municipalités. Comme on l'a vu, les perspectives sont très intéressantes. D'ores et déjà, l'association planche avec le CPIE du Pays d'Aix pour mettre en place à Venelles un Equibus, relais du Pédibus (voir p. 14-15) pour les maisons trop éloignées. Une école d'attelage pourrait également voir le jour, si l'utilisation du cheval de trait venait à se développer, afin de former les municipaux qui seraient chargé des opérations. Enfin, Stéphane Chanoux garde toujours l'espoir de réimplanter sur le Pays d'Aix la ferme pédagogique qu'il gérait dans les Alpes-de-Haute-Provence, couplée à une école d'équitation. Bref, pas de quoi souffler en cette année 2012 ! ■

H. A.

Contacts

Avenir à Tout Crin
Chemin des Grandes Vignes
13770 Venelles
Tél. : 06 86 97 73 52
aveniratoutcrin@gmail.com
http://aveniratoutcrin.fr

Responsabilité Sociétale des Entreprises ? Et celle des Associations ?

Quel est l'intérêt pour les associations d'aller vers la RSE, comment elles la prennent en compte, et comment, notamment la création d'un questionnaire de la Responsabilité sociétale territorial des associations (RSTA) réalisé en partenariat avec RSE PACA et la JCE peut-elle y contribuer ?

Pays d'Aix Associations, la Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix, connaît et soutien environ 2000 associations, dont les activités touchent tous les domaines, sports, culture, santé, citoyenneté... Elles font bénéficier de leurs services des milliers d'habitants de notre territoire, et elles bénéficient de l'engagement bénévole de nos concitoyens. Les associations restent pourtant assez mal connues en termes statistiques.
La Maison de la Vie Associative, aidé de plusieurs partenaires, avec leurs spécificités - RSE - PACA, JCE, CPIE, était de donner l'opportunité d'aller plus loin que cette connaissance des associations. Il fallait apporter aussi vers les associations les connaissances essentielles du Développement Durable, dont le schéma général se développe dans tous les domaines et qui est devenu constitutionnel avec la Charte de l'Environnement de 2004. Il faut absolument que des acteurs clefs tels que les Maisons des Associations, alliées avec des associations spécialistes fortes avancent dans ces domaines.

Quel est l'intérêt ?
Les associations en France, environ un million, et les bénévoles, sans doute 14 millions de Français, ont des actions extrêmement importantes et nombreuses.
Leur impact écologique est donc naturellement fort et il faut aider à le connaître et à le maîtriser. En même temps, les normes du Développement Durable vont s'imposer aux associations, au travers des politiques publiques. C'est un enjeu important car il faut prévoir que les subventions dépendent bientôt de normes de Développement Durable, avec des critères « d'éco-conditionnalité ».
Au-delà, les associations Loi 1901 sont des formes de petites démocraties. Le Développement Durable est en particulier basé sur la participation de chacun aux décisions et sur la prise en compte des parties prenantes. Il est important que ces notions touchent et rénovent les associations afin qu'elles continuent elles-mêmes à être des parties prenantes de la vie de la nation, en capacité de discuter sur un pied d'égalité avec les collectivités territoriales, les entreprises, en utilisant des notions communes.

Comment les associations prennent la problématique de la RSE en compte ?
(Lire l'analyse en pages suivantes)
Les associations prennent la problématique de la RSE de manières paradoxales. Elles sont historiquement engagées dans des actions en avance sur leur temps, dans les domaines sociaux, sanitaires, citoyens et aussi de l'écologie. Elles peuvent donc avoir l'impression de savoir *a priori* ce que sont la RSE et le Développement Durable, avec une confusion entre action sociale et responsabilité sociétale par exemple. Or l'un ne remplace par l'autre et leurs sources sont assez différentes. Il y a donc un travail de diffusion de ce qui se trouve derrière les mots afin que les citoyens réunis dans les associations puissent se saisir des outils nouveaux et importants que le Développement Durable met en place.

Quels sont les projets ?
La diffusion du questionnaire « Tableau de Bord du Développement Durable de l'Associations » auprès des associations du territoire de la Communauté du Pays d'Aix, commencé depuis un an, va se poursuivre avec trois buts :
– Le premier est d'apporter les notions et le vocabulaire de ce que nous proposons d'appeler la « Responsabilité Sociétale Territoriale des Associations ». C'est d'abord un outil pédagogique.
– Le second est de donner aux associations un outil assez complet pour faire le tour des questions liées au Développement Durable, maniable en un seul document, et qui donne une vision claire des problématiques. C'est donc une check-list complète qui permet aux dirigeants d'analyser leur association, en interne.
– Le troisième, c'est d'arriver à récolter assez de données statistiques pour avoir un rendu qui donne une image de l'état de la Responsabilité Sociétale ou du Développement Durable dans les associations et nous permette d'engager des actions pour améliorer les choses. C'est donc aussi un outil de connaissance et d'action.
Pays d'Aix Associations propose d'autre part à ses consœurs Maisons de la Vie Associatives en France, liées au travers du Réseau National des Maisons des Associations, d'adopter un tel questionnaire RSTA, aussi proche que possible du notre pour qu'ils restent comparables, afin de généraliser au niveau national cet effort de pédagogie et de renouveau qui est dessiné autour du Développement Durable.

Partenaires des Entreprises !
Enfin, et c'est très important, Pays d'Aix Associations souhaite participer à la mise en place de passerelles entre la RSE et la RSTA. C'est en fait très simple : les Entreprises, dans leur RSE, ont besoins de partenaires dans les champs social, sanitaire, territorial, humanitaire ou ludique. Les associations peuvent fournir aux entreprises des ouvertures vers des éléments de RSE directement, par des partenariats, par exemple des mécénats, des coopérations, voire même la mise en place de Fondations d'entreprises. Des exemples et des bonnes pratiques sont connues (cf A+B n° 15 « Bénévolat et nouvelles formes d'engagements »), il faut les diffuser et servir de lien entre entreprises et associations. ■ J.-D. G.

Contacts

RSE-PACA
Association INNOVATION en ACTION
1, Avenue Saint Barnabé
13004 Marseille
www.rsepaca.com
contact@rsepaca.com

La Responsabilité *Sociétale* des Associations dans nos territoires

C'est presque par définition que les associations prennent des responsabilités dans nos territoires. Outil privilégié des citoyens dans l'action, reflet des préoccupations de notre société, les associations Loi 1901 et leurs objets constituent la réponse des français aux responsabilités sociales, morales, politiques, que leur assigne leur qualité de citoyen.

Ceci dit, si la Loi 1901 française permet l'action, elle n'indique rien quant à l'organisation de la Gouvernance. Par exemple en ce qui concerne la démocratie interne, la représentativité des dirigeants, leur longévité à la tête de l'association, la répartition hommes-femmes dans le Conseil d'administration.
De même, la Loi 1901 peut-être utilisée à des fins plutôt mercantiles et personnelles. Ce qui n'est pas un problème en soi, mais rappelle que le statut de la Loi 1901 ne constitue pas un brevet d'angélisme.

Enfin, et surtout, les questions d'environnement s'invitent désormais dans la gestion des associations. Les associations, qui mènent des actions, ont directement une influence sur l'environnement, par la production de déchets, de gaz à effet de serre, de consommation d'eau... Rien de grave, mais avec 1 million d'associations et 16 millions de bénévoles, le bilan n'est pas neutre.
Face à ces questions, les associations possèdent leur bon sens, de la volonté, mais bénéficient aussi d'outils permettant d'y répondre.

Car les trois points cités ci-dessus pour les associations (qui sont la plus-value territoriale de leurs actions, leur gouvernance démocratique et leur implication dans la préservation de l'environnement), trouvent leur exact reflet dans l'**Agenda 21**, le grand plan des Nations Unies destiné à guider le Développement Durable. Il lie les activités économiques et sociales humaines aux questions de gouvernance et à celles de défense de l'environnement.

Derrière les grands mots, sous ce nom un peu bizarre « **Agenda 21** », les dirigeants d'associations trouvent un ensemble de mesures concrètes qui balisent les grands critères actuels des actions des citoyens.
L'Union Européenne a formulé des souhaits précis afin que toutes les organisations, les entreprises, les collectivités territoriales et les organisations de citoyens (en France les Associations Loi 1901…) s'emparent de ces normes, les adaptent et les mettent en œuvre, d'urgence…

Des associations, au niveau régional, agissent dans ce sens pour les entreprises, telle **RSE-PACA** (voir ci-contre), afin de sensibiliser les acteurs de l'économie à l'adoption de ces normes.

Téléchargez le questionnaire :
Responsabilité Sociétale Territoriale des Associations
sur le site Internet :
www.paysdaixassociations.org

L'objet de ce questionnaire est de recenser les démarches de « Responsabilité Sociétale Territoriale » et d'identifier les actions significatives et pertinentes que mènent les associations du Pays d'Aix. Il permet aussi une sensibilisation des associations à ces thèmes issus de l'**Agenda 21**, afin de mettre en lumière les bonnes pratiques dans les associations.
Ces actions sont réalisées en partenariat avec la Jeune Chambre Économique du Pays d'Aix (www.jcepa.fr) et RSE - PACA.
En remplissant ce questionnaire, qui constitue un véritable mémento des actions possibles et souhaitables, vous aurez déjà entamé un tour d'horizon de votre association concernant les questions d'Agenda 21, de Responsabilité Sociétale, de gouvernance, qui deviennent les cadres indispensables des actions publiques et des financements possibles, publics ou privés.

Pays d'Aix Associations propose une adaptation de ces grands critères universels de Responsabilité Sociétale aux associations du territoire de la Communauté du Pays d'Aix. Derrière ces grands mots, encore une fois, il y a beaucoup de bon sens : que faisons nous pour les habitants de notre territoire, que faisons nous pour assurer la vie démocratique de nos associations, que faisons nous pour préserver l'environnement. C'est aussi simple que cela. Mais c'est extrêmement ambitieux de vouloir le savoir sur un ensemble de 34 communes, 350 000 habitants et potentiellement 3000 associations.

Pour cela **Pays d'Aix Associations** propose un questionnaire à remplir par les associations pour faire le point de ces trois questions. En même temps, sa simple lecture donne aux associations et aux citoyens les moyens d'appréhender ce qu'est l'A**genda 21**, la Responsabilité Sociétale et de commencer à les mettre en œuvre. Le but reste que le Pays d'Aix, autour de la Sainte-Victoire demeure ce qu'il est, et progresse : un des plus beaux territoires du monde où les habitants vivent heureux. ■
J.D.G

Questionnaire Responsabilité Sociétale Territoriale des Associations
Questionnaire
Responsabilité Sociétale Territoriale des Associations
Tableau de Bord du Développement Durable De l'Association
PAYS D'AIX Associations
JCI JEUNE CHAMBRE ÉCONOMIQUE DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE
CPIE Pays d'Aix
RSE PACA Responsabilité Sociétale des Entreprises - PACA

Les enjeux de la démarche de Responsabilité Sociétale pour le secteur associatif

Le Développement durable, une prise de conscience faisant appel à la responsabilité des Hommes

À partir des années 1970 le **Développement Durable** occupe une place de plus en plus importante, autant dans les agendas des personnalités politiques que dans le quotidien des simples citoyens que nous sommes. Ainsi que le soulignait J. Hans, dans les années 1980 « C'est parce que les Hommes ont le pouvoir de provoquer la destruction des conditions nécessaires à la perpétuation de la vie humaine qu'ils ont l'obligation de tout faire pour préserver la possibilité d'une telle vie future ». Les différentes politiques en faveur du **Développement Durable** que nous connaissons actuellement s'inscrivent dans cette conception, où l'Homme se voit confronté à ses responsabilités au regard de la célèbre périphrase de René Dubos en 1972 « Agir local, penser global ».
La prise de conscience de la nécessité d'agir en faveur d'un développement durable a conduit à la mise en place d'une ligne de conduite claire; nous nous devons être en capacité de concilier à court terme comme à long terme : croissance économique, enjeux sociétaux et environnementaux. Ainsi, après de longue période de justification, la société s'est vu confrontée (et nous nous devons de l'admettre qu'elle l'est encore) à la difficulté d'agir concrètement. Des démarches et méthodes pratiques ont vu le jour telle que la **Responsabilité Sociétale** que nous traiterons dans cet article.

La Responsabilité Sociétale : de quoi parlons nous concrètement ?

Bien qu'ayant émergée dans les années 1950 c'est en 1990 que la **Responsabilité Sociétale** apparaît comme une convention nécessaire pour atteindre l'idéal de **Développement Durable**. Dans son article daté du mois de mai 2010, *La Responsabilité Sociétale territoriale*, C. Chaigneau définit la **Responsabilité Sociétale** comme « *une démarche active et volontaire permettant l'intégration des préoccupations sociales et environnementales aux considérations économiques caractérisée par la participation nécessaire des parties prenantes* ». Quant au Comité Economique et Social Européen (CESE), il souligne qu'« *une démarche sociétalement responsable doit reposer sur une application effective et dynamique des normes existantes et doit s'accompagner d'engagements volontaires allant au-delà des normes* ».

La démarche de Responsabilité Sociétale brièvement

Les grandes entreprises, créatrices de richesses et fortement consommatrices de ressources ont été les premières à mettre en place des normes et des actions de **Responsabilité Sociétale** (RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises). Soucieuses de leur image et soumises à de fortes pressions d'organisations de la part de la société civile ou d'instances nationales, voire supranationales (…) elles ont dû rapidement apporter leur contribution aux côtés des acteurs publics.
Face à la volonté d'intégrer toute la société au processus du **Développement Durable**, le principe de **Responsabilité Sociétale** connaît depuis les années 2000 un essor considérable qui s'étend désormais aux administrations et au secteur associatif. Toutefois nous sommes forcés de constater que l'intégration de la **Responsabilité Sociétale** au sein des associations est source de nombreuses tensions et d'incompréhensions.

Les responsabilités prises par les associations aux regards des attentes de la démarche de Responsabilité Sociétale

Actuellement le débat concernant l'intérêt de l'introduction de cette démarche dans le secteur associatif se fait jour. Et pour cause, les associations prennent de nombreuses responsabilités sur le territoire en répondant aux préoccupations de notre société au nom de l'intérêt collectif. Dans le but d'éclairer cette situation, nous nous sommes interrogés sur ces responsabilités prises par les associations au regard des attentes de la démarche de la **Responsabilité Sociétale**; les enjeux de l'introduction d'une telle démarche sont aussi étudiés. Ainsi, après un bref rappel contextuel, cet article présente les résultats de notre étude élaborée en partenariat avec **Pays d'Aix Associations**, réalisée à partir du « **Tableau de Bord du Développement Durable de l'Association** ».
Nos recherches nous ont permis de conclure qu'effectivement les associations prenaient des responsabilités vis-à-vis de notre société au regard des attentes de la démarche de **Responsabilité Sociétale**. Elles le font par leur raison d'être et par leur caractéristique fondamentale.
Dans un premier temps nous avons pu identifier que les associations prennent des responsabilités compte tenu des valeurs sur lesquelles elles s'appuient pour mener leurs activités telles que l'intérêt collectif, la solidarité, la réduction des inégalités et l'équité. Ces dernières permettent aux associations de prendre des responsabilités mises en avant dans la démarche notamment pour la mesure de la satisfaction des bénévoles et des salariés ainsi que pour la gestion de l'équilibre vie professionnelle- vie privée des salariés.
Dans un second temps nous avons pu également cibler que les associations prennent des responsabilités en raison de leur particularité organisationnelle qui consiste à intégrer les parties prenantes à leur fonctionnement. Cette caractéristique permet aux associations de prendre des responsabilités au regard notamment des attentes des dimensions « Économique » et « Projet global et gouvernance » de la démarche. L'intégration de parties prenantes est favorable à la prise en compte d'intérêts divergents ce qui peut permettre à l'association d'avoir une approche des décisions plus démocratique et pourquoi pas de diversifier ses pratiques…
Enfin, d'une manière générale nous pouvons souligner que la forte intégration des associations sur le territoire local leur permet incontestablement de prendre des responsabilités au niveau de la dimension « territoriale » de la démarche.

Ces différentes responsabilités prises par les associations que nous venons de citer sont principalement dues à leur caractéristique intrinsèque. En effet en arrêtant notre regard sur des responsabilités attendues par la démarche demandant aux associations des efforts particuliers nous avons pu constater que ces responsabilités sont difficilement assumées. Seule la dimension « Environnementale » semble être intégrée par les associations. Cette prise de responsabilité peut être expliquée par la popularité de cette dimension, qui constitue la dimension de référence lorsque l'on aborde le **Développement durable**. Les résultats ont montré que ces responsabilités résultaient plus d'automatismes que d'une réelle prise de conscience des effets des activités des associations sur l'environnement. Nous pouvons donc penser que les associations prennent des responsabilités pour cette dimension du fait que les personnes participant au fonctionnement y ont été un jour sensibilisées en tant que citoyen. De plus la possibilité de faire des économies en s'investissant d'avantage pour cette dimension reste un élément non négligeable pour les structures.
La quasi-totalité des associations que nous avons enquêtées sont confrontées à de sérieuses difficultés en ce qui concerne des responsabilités qui demandent une organisation interne particulière. Nous pouvons prendre quelques exemples pour étayer nos dires telles que l'organisation d'élections, l'information des adhérents et

Pôle Services
Tous les services à la personne en 1 coup de fil !
Plate-forme d'intermédiation, le Pôle d'Activités de Services analyse avec vous vos besoins et vous informe sur les aides dont vous pouvez bénéficier, avant de transmettre votre demande à plus de 30 structures professionnelles de services à la personne.
Alors n'hésitez plus ! Et appelez le
Numéro Vert
0800 800 328
APPEL GRATUIT

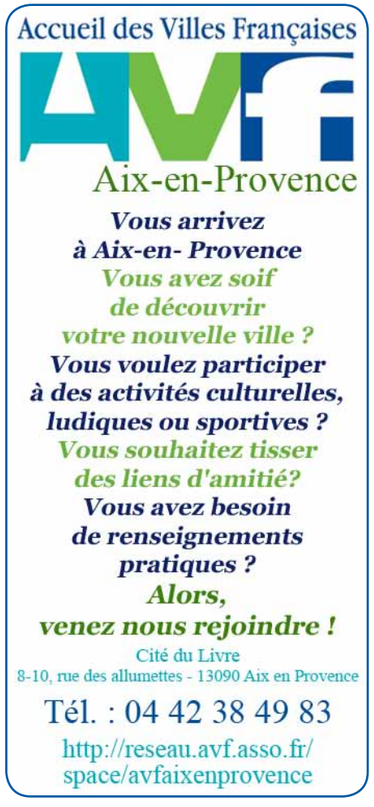
Accueil des Villes Françaises
AVF
Aix-en-Provence
Vous arrivez à Aix-en- Provence
Vous avez soif de découvrir votre nouvelle ville ?
Vous voulez participer à des activités culturelles, ludiques ou sportives ?
Vous souhaitez tisser des liens d'amitié?
Vous avez besoin de renseignements pratiques ?
Alors, venez nous rejoindre !
Cité du Livre
8-10, rue des allumettes - 13090 Aix en Provence
Tél. : 04 42 38 49 83
http://reseau.avf.asso.fr/space/avfaixenprovence

usagers, les règles concernant la composition des conseils d'administration, la formation des salariés et bénévoles, la recherche de partenaires extérieurs…
Ainsi, face à ces résultats, les associations n'auraient-elles pas intérêt à faire preuve d'implication et d'objectivation à ce sujet ? D'autant plus que les avantages d'une telle démarche pour le secteur associatif sont nombreux et non négligeables.

Les apports de la démarche de Responsabilité Sociétale pour le fonctionnement du secteur associatif

Différents avantages peuvent être observés concernant l'introduction de la démarche de **Responsabilité Sociétale** pour le secteur associatif. Au regard des attentes de la démarche, l'introduction et la diversification de parties prenantes est un élément central. Les associations qui ont su s'investir à ce sujet font preuve d'une meilleure capacité quant à l'amélioration et la diversification de leur pratique. Elles ont pu sensiblement accroître leur capacité à cibler des besoins émergents et à conduire des pratiques innovantes. La diversification des parties prenantes permet aux associations également de bénéficier de compétences spécifiques et donc d'avantages concurrentiels. Ces compétences sont l'occasion pour les associations d'améliorer leur capacité à mener leurs projets et leurs pratiques. De plus ces nouvelles parties prenantes peuvent représenter une opportunité pour les associations dans l'acquisition de nouvelles dynamiques de développement et de ressources latentes du territoire. La démarche peut donc sensiblement permettre aux associations d'améliorer leur pratique, leur utilité sociale et ainsi amplifier l'expression des responsabilités qu'elles prennent, soit, n'ayons pas peur de le dire, leur performance.
Au cours de notre étude nous avons pu soulever à plusieurs reprises qu'il était important que le projet de l'association reste central dans son organisation et son fonctionnement. La démocratie participative, point également important dans la démarche de **Responsabilité Sociétale**, permet de s'assurer que la règle de comportement adoptée ne mette pas en péril le projet et les objectifs.
Enfin, nous pouvons mettre en avant un dernier point, la démarche de **Responsabilité Sociétale** pousse les associations à prendre des responsabilités pour les salariés et les bénévoles. Ces responsabilités permettent une plus importante mobilisation de ces derniers pour le projet et une amélioration des pratiques. Par la démarche, les associations sont donc en capacité d'accroître leur rayonnement sur le territoire et ainsi leur capital réputation qui joue un rôle primordial dans la mise en place de partenariat et ainsi dans l'obtention de nouvelles ressources.
L'augmentation du capital réputation des associations peut également se faire par un autre mécanisme. Le Développement durable est au centre des préoccupations de notre société, ainsi en intégrant la **Responsabilité Sociétale** les associations sont en capacité d'accroître les réponses qu'elles apportent déjà aux préoccupations de notre société et donc leur légitimité et leur crédibilité sur le territoire ce qui renforce leur capital réputation auprès des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics. Dans le cas présent la possibilité d'obtenir de nouvelles ressources est également à mettre en avant. Face à la place prépondérante qu'occupe le **développement durable** au sein de notre société ; entreprises et pouvoirs publics, soucieux eux-mêmes de leur capital réputation, peuvent être amenés à rechercher des partenaires associatifs exemplaires afin de les aider à conduire des projets sur le territoire. De plus les pouvoirs publics, tel que le Conseil général des Bouches-du-Rhône par le projet ECO13 ou encore la Communauté du Pays d'Aix, s'engagent pour le **Développement durable** et développent petit à petit des outils d'accompagnement pour les associations désireuses de faire preuve de bonnes pratiques.

La démarche de Responsabilité Sociétale pour le secteur associatif, de la pertinence à la faisabilité

Autant pertinente que puisse sembler l'introduction de la démarche de **Responsabilité Sociétale** dans le secteur associatif il semble important toutefois d'évoquer la faisabilité d'un tel projet. La **Responsabilité Sociétale** est une démarche exigeante qui demande un réel investissement humain et financier de la part de l'organisation avec la mise en place d'outils et de systèmes concrets telle que l'évaluation. Cependant face à l'importance des impacts d'une telle démarche pour l'organisation elle-même nous avons de bonnes raisons de croire en son avenir. De plus compte tenu des enjeux d'une telle démarche pour notre société et des attentes des citoyens et partenaires institutionnels, les associations désireuses de s'investir dans la démarche trouveront de plus en plus de soutien auprès de partenaires institutionnels ou associatifs tel que Pays d'Aix Associations. ■
C. Maniez.

Barcarelle
une aide administrative pour votre structure
Les plus de Barcarelle
- Un travail de proximité
- Une disponibilité pour des conseils
- Une petite entité à échelle humaine
- Des missions annuelles forfaitaires et renouvelables

MVA Le Ligourès
Place R. de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél./ Fax
04 42 94 30 46
E-mail
bacarelle@wanadoo.fr

- Comptabilité
- Gestion sociale
du spectacle vivant
- Administration générale
- Montage de dossiers
- Audit

CONTRE LE CANCER
LA LIGUE
101 comités
pour la vie

Publireportage

Responsabilité sociale et environnementale du Groupe MACIF

Elle se décline en 7 axes d'engagement.

I. GOUVERNANCE
Une démarche portée par tous les acteurs du Groupe
1. Formaliser une politique de RSE déclinant les engagements du Groupe en plans d'actions portés et pilotés par les acteurs du Groupe.
2. Associer l'ensemble des collaborateurs et élus du Groupe, nos partenaires et parties prenantes à la mise en oeuvre et à l'évolution de notre démarche de progrès.
3. Valoriser l'engagement sociétal du Groupe.

II. ACCOMPAGNEMENT
Un acteur engagé dans l'accompagnement des sociétaires et des victimes, tout au long de leur vie, par des produits et services adaptés
1. Renforcer l'accessibilité financière des produits et services, ainsi que l'accessibilité des canaux de distribution et de communication.
2. Favoriser pour les personnes fragilisées l'accès à la couverture de leurs besoins essentiels.
3. Accompagner les sociétaires, les clients et les victimes lors des accidents de la vie.
4. Affirmer et mettre en oeuvre les valeurs et principes éthiques sous-jacents de l'offre et de la démarche commerciale.

III. MOBILITE
Un acteur responsable dans le domaine de la mobilité
1. Adapter nos offres de produits et services aux évolutions technologiques et comportementales d'une mobilité plus propre, plus sûre et adaptée aux populations fragilisées
2. Améliorer la performance environnementale de la gestion des sinistres et la réparation des véhicules, dans des conditions éthiques et sociales acceptables.
3. Sensibiliser nos sociétaires sur les impacts sécurité et environnement de leurs déplacements et promouvoir une mobilité plus sûre, plus propre et accessible.

IV. PROTECTION SOCIALE
Un acteur responsable dans le domaine de la protection sociale individuelle et collective
1. Développer des offres et des services intégrant les nouveaux facteurs de risques sur la santé et encourageant des comportements réduisant ces risques. Prévenir les situations de vulnérabilité, liées à une insuffisance de couverture dans un contexte d'évolution du système de protection sociale.
2. Contribuer à l'accessibilité et à la qualité des soins en affirmant notre rôle de conseil et d'information en direction des sociétaires et en participant au maintien d'un réseau de soin adapté.
3. Sensibiliser les sociétaires et les clients sur les facteurs et comportements à risque et le fonctionnement des mécanismes de soins.

V. HABITAT
Un acteur responsable dans le domaine de l'habitat
1. Adapter nos offres Habitat aux évolutions technologiques et comportementales et promouvoir un habitat plus sain, moins énergivore et créateur de lien social.
2. Développer, en lien avec nos partenaires, des modalités de gestion des sinistres et de réparations plus respectueuses de la santé et de l'environnement, dans des conditions éthiques et sociales acceptables.
3. Sensibiliser les sociétaires sur les situations à risques sanitaires et les enjeux environnementaux liés à l'habitat. Promouvoir les actions de développement d'un habitat plus sûr, plus respectueux de l'environnement et accessible.

VI. FINANCES
Un acteur financier responsable : investissements, services d'épargne et de banque
1. Proposer des produits financiers accessibles, lisibles et qui accompagnent les sociétaires vers des comportements responsables.
2. Développer et mettre en œuvre une politique de gestion responsable de l'ensemble des actifs mobiliers et immobiliers du Groupe.
3. Développer la culture financière du sociétaire notamment pour prévenir le surendettement et accompagner la prise de décision financière.

VII. EN INTERNE
Un fonctionnement interne responsable.
1. Améliorer la représentation, la participation des sociétaires et plus généralement, des consommateurs des produits et services du Groupe à la gouvernance de l'entreprise.
2. Poursuivre et développer une politique responsable de gestion des ressources humaines.
3. Poursuivre l'intégration de critères RSE dans les relations avec nos fournisseurs et prestataires.
4. Réduire nos impacts environnementaux et notre empreinte carbone.

Autour des 7 axes de cette politique, la Responsabilité Sociale et Environnementale de la MACIF se formalise, progresse et est évaluée. Le rapport RSE est l'un des éléments de reporting de cette politique. ■

Responsable RSE Macif Provence Méditerranée : Patricia Manac'h
pmanach@macif.fr

MACIF

www.macif.fr

AIX-EN-PROVENCE

Union Régionale Vie et Nature du Pays d'Aix

Une fédération d'associations pour l'environnement et le développement durable

Le risque majeur étant par définition imprévisible, la meilleure parade demeure la prévention, le développement durable est plus qu'une simple approche plus respectueuse de la nature. Fer de lance de la lutte pour la protection de l'environnement, le tissu associatif mène depuis longtemps des opérations de sensibilisation et d'information autour de ces thématiques. C'est le cas de l'URVN, Union Régionale Vie et Nature.

Fédération regroupant plus de 200 associations en région PACA dédiées à la lutte pour l'environnement, appartenant elle-même à *France Nature Environnement*, fédération nationale reconnue d'utilité publique, l'**URVN** agit pour la région PACA depuis plus de 35 ans. Au service de ses associations membres, elle est en premier lieu l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Siégeant dans de nombreuses commissions de travail, son expertise est ainsi régulièrement sollicitée pour apporter le point de vue développement durable aujourd'hui indispensable à toute décision. L'**URVN** a ainsi contribué, auprès de nombreuses autres associations environnementales, de l'ADEME, la DRIRE…, à la réalisation du Diagnostic Environnemental de la région PACA, ouvrage de référence recensant l'ensemble des ressources, des risques, et des opportunités… de notre région. Elle assure également des formations à destination de ses associations membres, afin que ces dernières restent à jour sur les législations et les procédures en vigueur, relativement complexes.

Parallèlement, l'**URVN** se positionne comme porteuse de projets de ses associations membres, facilitant les mises en relation et les synergies. Elle conceptualise des projets, réalisés ensuite sur le terrain par les associations locales. Elle travaille actuellement à la mise en œuvre d'une campagne régionale, « Ecogeste ». Le principe? Définir une thématique et une cible (par exemple le jardinier amateur) puis faire connaître, avec ses associations affiliées, un ensemble de gestes et d'outils de fonctionnement pour rendre cette activité « durable ».

Prochains projets à mener pour l'association? Des campagnes de prévention sur les risques majeurs justement. En commençant par le risque inondation, particulièrement présent dans notre région (Rhône, Arc, barrage de Bimont…), et que l'on a parfois tendance à oublier.

Le concept? Après un sondage en amont pour connaître les opinions de la population, ses connaissances…, mettre en place des spectacles interactifs itinérants, en partenariat avec des associations de théâtre, portant sur les bons gestes de prévention à connaître.

A noter :
Fédération de plus de 200 associations, l'**URVN** est une source d'information et d'orientation inestimable pour tous ceux qui aimeraient s'engager auprès d'une association de défense de l'environnement.
N'hésitez pas à les contacter ! ■
H. A

Le Baromètre du Développment Durable

L'**URVN-FNE PACA** est engagée dans le dialogue environnemental entre associations et collectivités locales à travers le **Baromètre du Développement durable**. Cet outil, sous forme de questionnaire, a de multiples objectifs : permettre un état des lieux de l'avancement du développement durable sur une commune, faire émerger des réflexions et des pistes d'actions concrètes à mener entre collectivité et association pour favoriser l'implantation du développement durable dans nos territoires. C'est ainsi, et aussi une nouvelle façon de « travailler ensemble » qui est recherchée à travers le Baromètre.
N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez devenir porteur du projet dans votre commune.

Contacts

URVN du Pays d'Aix
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès
Place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél./Fax : 04 42 17 97 86
urvnpaca.contact@gmail.com

Paroles d'expert & témoignage associatif

Région PACA, CG13, entreprises et associations vers le DD

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône et la Région Paca ont mis en place des formations et des accompagnements des associations au « management environnemental », développés par des entreprises spécialisées. **EO Développement**, cabinet de conseil et formation en environnement et Responsabilité Sociétale des Organisations, sensibilise et recense les besoins des acteurs associatifs en la matière.
Pour le CG 13, il s'agit de la Charte Eco13. Les sensibilisations au DD, d'une journée, y sont gratuites. Elles permettent aussi de constituer une base de données des « déchets d'activités » des associations qui peuvent trouver de nouveaux usages. Ainsi, des cordes d'un club d'alpinisme pourront par exemple être réutilisées par un club de canoë kayak pour le transport ; des balles de tennis pour la fabrication de tapis de sol. C'est ce qui s'appelle créer une « économie circulaire ». Bénéfices pour les associations : générer des économies d'exploitation et maîtriser leur impact environnemental.
De son côté, la Région Paca, par le biais des programmes AGIR et AGIR+ a permis aux organisateurs de festivals et gestionnaires d'équipements culturels d'être accompagnés pour le « management environnemental » de leurs évènements. Des associations tels le Festival Image de Ville à Aix, les Festival International du Film d'Aubagne et Best Off Short Film (la Ciotat), le Festival de Marseille, ou encore Klap (Cie Kelemenis) ont ainsi bénéficié d'un accompagnement par **EO Développement**, financé par la Région Paca. Les plans d'action se sont concrétisés par des « Bilan Carbone® » de manifestations qui mesurent les Gaz à Effet de Serre (GES) qu'elles génèrent, afin de les maîtriser et les réduire. La Compagnie Kosmos Kolej qui anime la Gare Franche à Marseille, a choisi pour sa part d'élaborer son Agenda 21.
Les associations culture et sport peuvent même aller vers les certifications 14001 (environnement) ou 20121 (éco-évènement). Des modélisations permettent de mesurer les consommations, les potentialités en énergies renouvelables de sites, les émissions de GES…
La Gouvernance intéresse aussi les acteurs associatifs. La norme ISO 26000 relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations caractérise la Gouvernance par des principes de gestion comme la redevabilité : la capacité à rendre compte de ses activités, la transparence des décisions prises, la prise en compte des intérêts et des attentes des parties prenantes. Car une démarche RSE dans une association (comme dans toute autre organisation) a vocation à intégrer les interlocuteurs, internes (adhérents, bénévoles, membres des instances dirigeantes) et externes (bénéficiaires des services rendus, mais aussi partenaires financiers, fournisseurs ou associations qui bénéficient d'expertises sur le sujet traité ; tous ceux qui ont une capacité à interagir avec les activités associatives). C'est avec ces interlocuteurs que des groupes de travail thématiques vont être constitués afin de nourrir la décision que devra prendre le responsable associatif.
La politique RSE une fois écrite et déployée requiert un minimum de formalisme. Deux labels aujourd'hui permettent d'évaluer et de valoriser ces engagements : Made in Respect® et Lucie®, ce dernier nécessitant une évaluation préalable par Afnor.
Pour tout renseignement sur les sujets abordés - management environnemental, certifications 14001 et 20121, construire sa démarche RSE selon ISO26000, vous pouvez aborder les dispositifs du CG13 et du CR PACA avec de professionnels. T.B.

Contacts

EO Développement
Tél. : 04 42 27 31 45 et contact@eodeveloppement.com
http://www.madeinrespect.org - http://www.lucie-qfa.fr

Arcade
Vous pouvez également consulter l'annuaire de la plateforme Arcade qui présente différents prestataires de solutions : http://aer.arcade-paca.com/annuaire_aer/

Vous avez dit « Développement » ?

Claude Decot, vous œuvrez dans la coopération internationale depuis de nombreuses années, comme ingénieur et comme acteur associatif. Quels enseignements tirez-vous de quarante ans et plus de changements de modèles de développement ?
Il y aurait vraiment beaucoup à dire. Depuis les indépendances, plusieurs modèles se sont succédés, certains venus des Pays de l'Est, d'autres issus de visions libérales. Ils prenaient la forme d'accords techniques et économiques divers. Mais ils avaient tous trois points communs : ils n'étaient conçus qu'au niveau des États, avec peu d'implication de la société civile – quand celle-ci n'était pas combattue… Ils étaient bilatéraux entre un pays « développé » et un « pays en voie de développement », déséquilibré… Enfin ils prenaient en compte un problème, un objectif, sans s'intéresser vraiment à la complexité des systèmes que sont les sociétés humaines, qui fait que lorsque l'on agit sur un point, c'est l'ensemble qui est atteint. Ils ont généré un mal-développement qui amène à la situation d'aujourd'hui. Ceci est lié à la croissance démographique passée et future et bien sûr aux questions de pollution directes.

Quelles sont les nouveautés qui vous rendraient optimiste ?
Heureusement il y en a. La première est que l'ONU a mis en avant la notion de territoire humainement adapté comme périmètre d'action. Ce ne sont plus des projets gigantesques, tels des barrages géants, ni des projets minuscules, tel le forage d'un puits, qui en sont la base. Ce sont des « pays » sur lesquels il est possible de maîtriser plusieurs effets combinés d'une action globale. J'insiste ici sur le fait qu'il n'y a pas de possibilité de développer l'économie (c'est-à-dire les infrastructures ou la production), sans s'intéresser à la culture et la société – la société civile… pas plus que de croire que la société civile va prendre en charge naturellement des plans généraux de développement. Les États et les administrations ont un rôle immense à jouer. Mais avec l'accord et la participation réelle des populations, dans des cadres qu'elle maîtrise. Or en France, cette notion de territoire, de « pays » est bien maîtrisée. Le Pays d'Aix en est un exemple. Nous avons aussi une bonne maîtrise – même si on ne l'utilise pas autant qu'il le faudrait, des outils de « bonne gouvernance », en particulier ceux issus de l'Agenda 21. Tout cela combiné – encore la notion de système… pousse à l'optimisme… ■ C. D. & J.-D. G.

Contacts

BSF - Bâtisseurs sans Frontière
Maison de la Vie Associative Le Ligourès
Place Romée de Villeneuve - 13090 Aix en Provence
Tél. : 04 42 38 73 52 - jcdecot@wanadoo.fr

PERTUIS

La Table Solidaire

De la solidarité à toutes les sauces

Si le développement durable est surtout connu pour son aspect environnemental, on oublie trop souvent qu'il est constitué aussi par un pilier « social » : la solidarité, la lutte contre la pauvreté, le mieux-vivre ensemble... Autant de secteurs où les associations agissent activement. Un exemple parmi d'autres est celui de l'insertion par l'économique, où les associations permettent à des personnes en très grande difficulté de renouer avec le monde du travail, et ainsi de se reconstruire. Focus sur La Table Solidaire, l'une de ces associations, basée à Pertuis.

Daniel Gobin, le directeur et fondateur de **La Table Solidaire**, a eu une vie plutôt bien remplie. Professeur à la Fac, chercheur au CNRS, il a tout abandonné pour aller travailler dans plusieurs pays d'Afrique, durant 14 ans. 14 années de coopération puis à la Banque Mondiale, à s'occuper de solidarité et de co-développement. Du coup, de retour en France, monter des entreprises ou retourner enseigner à la Fac, il manquait forcément quelque chose à Daniel pour donner du sens à son quotidien. C'est en écoutant la radio, fin 2009, que le déclic s'est produit. Il s'agissait tout simplement du témoignage d'un responsable associatif qui avait monté un restaurant solidaire, à Mulhouse. Et pourquoi ne pas en lancer un à Pertuis ? Une question qui n'est pas restée longtemps sans réponse, et le 14 décembre 2010, l'association **La Table Solidaire** ouvre son restaurant, **Les Tables pour tous**.

Une entreprise solidaire, qu'est ce que c'est ? Pour mériter ce titre, l'association s'applique sur plusieurs niveaux. Tout d'abord en tant qu'entreprise d'insertion. Agréée début 2011 elle accueille 2 salariés, autrefois en grande précarité, en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Il s'agit de les former, durant les 2 ans de leur contrat, au métier de cuisinier tout en les réhabituant à l'univers du travail (respect des horaires, travail en équipe etc.) et à la recherche d'emploi (écriture du CV, entretiens etc.).

Le second volet sur lequel insiste l'association est celui de la solidarité, en proposant un tarif privilégié pour les gens en difficulté. Le restaurant, qui est ouvert du mardi au samedi midi et soir, élabore un menu différent chaque jour. S'il coûte 12 € en tarif ordinaire, il est proposé à 6 € à toute personne au chômage, au RSA, bénéficiant de la CMU, etc. De quoi rendre le restaurant enfin accessible à tous !

Enfin, **La Table Solidaire** s'attache à proposer des produits frais et bios chaque jour, achetés localement. C'est d'ailleurs pour cette raison que le menu n'est pas élaboré pour la semaine, mais au jour le jour, en fonction des arrivages.

Parallèlement, Daniel Gobin a instauré une relation très étroite avec le CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) Regain, de Pertuis, qui aide les personnes handicapées à se réinsérer professionnellement. Le restaurant accueille régulièrement des stagiaires cuisiniers, pour une durée de 3-4 semaines, pour voir s'ils sont capables de rejoindre ensuite le milieu du travail non protégé. Il reçoit également, une fois par mois et pendant 3 mois, 3 pensionnaires souffrant d'un handicap beaucoup plus lourd, accompagnés donc d'un soignant, pour le même travail en cuisine. Si cette démarche ne peut leur permettre de rechercher un emploi par la suite, il est d'un réconfort très important, et leur apporte beaucoup en estime personnelle, fierté…

Bien plus qu'un restaurant, où l'on est en plus sûr de manger des produits de qualité, **La Table Solidaire** a su s'imposer comme un lieu solidaire au cœur de Pertuis. Une solidarité qui s'exprimera sûrement en 2012 envers d'autres associations également, puisque **La Table Solidaire** compte développer ses soirées à thèmes (musique, dictée, débats…) pour compenser la fermeture récente de l'association Hakuna Matata, qui animait la vie culturelle pertuisienne depuis 2007. ■

H. A.

Contacts

La Table Solidaire
Restaurant Les Tables pour Tous
115, Rue Silvy
84120 Pertuis
Tél. : 04 86 78 44 24
06 35 27 42 74
La_table_solidaire@sfr.fr
Retrouvez chaque jour sur facebook le menu concocté : *pour tous les tables*

CoLLecT-IF

LA CIOTAT

Un mistral gagnant

La suppression des sacs plastiques aux caisses des grandes surfaces, a priori tout le monde est au courant. Votée le 11 octobre 2005 à l'Assemblée nationale, la loi qui interdit la commercialisation et la distribution de sacs non biodégradables a été approuvée par une large majorité de français, conscients de l'impact sur notre environnement et des dégâts provoqués. Ce que tout le monde sait moins en revanche, c'est que derrière cette décision se cache le travail actif d'une association Ciotadenne, CoLLecT-IF. Retour sur un succès qui sert aujourd'hui d'exemple.

Tout a commencé un jour de mai 2004, alors qu'Alain Matesi (Président-fondateur de l'association) et quelques amis sont en bateau, dans le port de La Ciotat. Un Mistral particulièrement fort envoie dans l'eau une multitude de déchets, essentiellement des sacs plastiques, provenant du marché, qui se tient sur le quai à proximité du plan d'eau. Un Mistral de trop, qui les incite à agir contre ces sacs plastiques, sources de pollution écologique et visuelle. Ils décident d'aborder le problème à la source, c'est-à-dire à l'endroit qui distribue un maximum de sacs : les grandes surfaces commerciales. Ils arrivent à convaincre, avec des arguments, le Carrefour du coin de procéder à un test « grandeur nature » de 4 semaines, à l'automne 2004. 4 semaines au cours desquelles des caisses « vertes » sont ouvertes, sans mise à disposition de sacs. Une signalétique dans l'ensemble du magasin sensibilise et informe la clientèle de cette nouveauté.

Le succès de cette opération est tel qu'il ne faut que quelques mois pour qu'elle soit rapidement reprise par les autres grandes surfaces alentours, pour que les politiques s'en mêlent, que les télés viennent filmer tout ça, et que l'exemple soit repris finalement dans toute la France en signant des chartes d'engagements. Au final, il s'est écoulé à peine plus d'un an entre la première tentative et le vote à l'Assemblée nationale !

Comment expliquer alors un tel engouement, une telle rapidité dans le succès de cette opération, aujourd'hui imitée dans le monde entier ? Les chiffres tout d'abord, assez glaçants. Avant que **CoLLecT-IF** ne s'en mêle, 17 milliards de sacs plastiques étaient distribués chaque année en France, équivalents à 80 000 tonnes de déchets. Il ne faut qu'une petite seconde pour en fabriquer un, qui servira environ 20 minutes à son utilisateur, avant d'attendre sagement… 400 ans avant de se dégrader. 122 millions de ces sacs se retrouvaient à la mer, tuant selon l'Ifremer plus d'un million d'oiseaux et 100 000 mammifères marins par an. Sans connaître forcément les détails, les français étaient bien au courant de ces données, et ont accepté à une très large majorité ces actions. **CoLLecT-IF** a également su communiquer et mettre en avant le gain financier, pour tous, d'une telle décision. Aussi bien pour les collectivités, qui n'ont plus eu à financer le traitement de ce déchet, que pour les grandes surfaces, qui n'ont plus à acheter des sacs plastiques qu'ils distribuent ensuite gratuitement. Le bilan est tout simplement édifiant, puisque nous sommes passés aujourd'hui de 17 milliards de sacs distribués à moins d'un milliard, avec une économie d'échelle de 330 millions d'euros chaque année !

Fort de ce succès, qui se reproduit aujourd'hui à l'échelle planétaire, l'association a inspiré et conseillé de nombreux pays pour développer et faire accepter cette stratégie environnementale. **CoLLecT-IF** travaille également depuis des années sur le dossier du Parc National des Calanques. Membre du Grenelle de l'environnement, Alain Matesi est également co-fondateur de La Ciotat Cœur de Parc. Il a fait inscrire dans la loi Grenelle I le projet de Parc National des Calanques, 3e Parc péri-urbain au monde, tourné vers la Méditerranée, en phase de finalisation, programmé courant avril. **CoLLecT-IF**, qui siège au Conseil Consultatif Régional de la mer, n'en oublie pas pour autant l'action locale, et mène en parallèle plusieurs campagnes et opérations, avec des missions de formation, d'information et de sensibilisation sur la préservation de notre littoral. À voir sur leur site Internet, la campagne « j'aime ma mer ! », ou encore l'opération « Calanques Propres, chaque geste compte ! ». L'association a également engagé des partenariats avec différents organismes de formations et collectivités sur le projet « POLMed », l'étude quantitative et qualitative des macrodéchets échouant en mer. L'idée est de responsabiliser les participants au maximum, en les rendant maître du projet de A à Z, de la quantification des déchets à la mise en œuvre des propositions pour les réduire.

CoLLecT-IF demeure un exemple remarquable des possibilités d'action que peut engager une association, aussi « petite » soit-elle. Loin de considérer le projet trop gros pour elle, l'association a au contraire su faire preuve de méthodologie, de concertation et de conviction pour changer en profondeur notre perception et nos gestes au quotidien, permettant de ranger les images de champs emplis de sacs plastiques au rayon des archives. ■

H. A.

Contacts

CoLLecT-IF
BP. 90068
13702 La Ciotat
Tél. : 06 26 04 92 22
info@collect-if.org
http://collect-if.org

GEA
Pays d'Aix
Groupement d'Employeurs
des Associations du Pays d'Aix
Notre mission
Permettre aux associations de se regrouper pour employer une main d'œuvre qualifiée qu'elles n'auraient eu les moyens, seules, de recruter.
Associations,
Vous pouvez faire appel aux compétences d'un professionnel pour quelques heures par mois
Vous ne rémunèrez que les heures effectuées par le(s) salarié(s)
C'est le GEA qui est l'employeur du (ou des) salarié(s), il s'occupe donc de toutes les démarches administratives
Pour en savoir plus
04 42 17 97 37 - contact@gea-paysdaix.org
www.gea-paysdaix.org

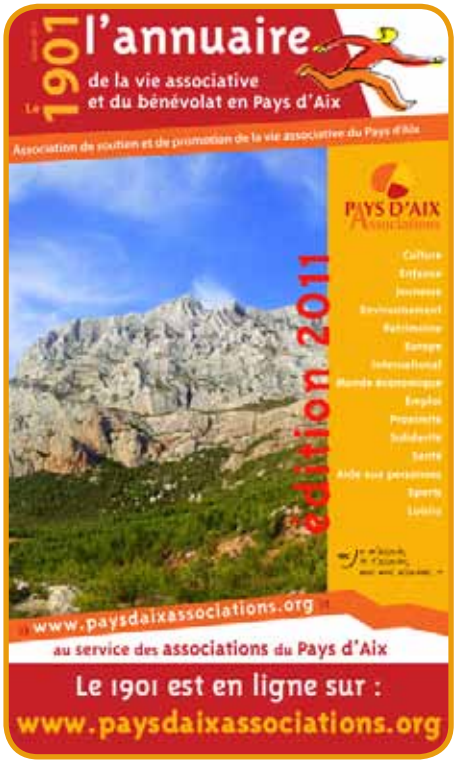

Associations...

Le Service communication de Pays d'Aix Associations est à votre disposition.
Faites nous part de tout événement que vous organisez. Ils paraîtront dans l'agenda de notre site Internet.
Pays d'Aix Associations - Maison de la Vie Associative - Le Ligourès - Place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence - **Tél. : 04 42 17 97 00 - Fax : 04 42 17 97 09**
www.paysdaixassociations.org / communication@paysdaixassociations.org

AIX EN PROVENCE · communauté du PAYS D'AIX · CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE · Région PACA · COMMISSION EUROPÉENNE